

L'avenir des écoles privées de métiers

L'AVENIR VA CRÉER UN COMITÉ D'ÉTUDE

par Louis FOURNIER

Le racket des écoles privées d'enseignement spécialisé ne laisse pas le ministère de l'Éducation indifférent. Plus encore, on vient de commencer à recruter les membres d'un comité d'étude, dont le mandat serait d'enquêter sur la situation actuelle et l'avenir des écoles professionnelles privées.

Le QUARTIER LATIN a appris en premier cette nouvelle vendredi dernier. Elle nous a été confirmée par un porte-parole du Service d'Information du gouvernement à Québec.

La première réunion officielle des membres de ce nouveau comité, dont la création n'est pas encore sanctionnée à Québec, aurait lieu aujourd'hui même à Montréal.

Selon les informations recueillies par le QUARTIER LATIN, la création de ce comité d'étude ferait suite à des plaintes nombreuses adressées aux bureaux du Ministère de l'Éducation, à Québec,

sur l'exploitation crapuleuse à laquelle se livrent une majorité de ces écoles à l'endroit d'étudiants et de jeunes travailleurs qui veulent apprendre un métier spécialisé.

Réaction de la JOC

Un porte-parole de la Jeunesse ouvrière catholique, rejoint par le QUARTIER LATIN, nous a déclaré que la création de ce comité s'imposait de toute urgence. "C'est une amorce de solution à ce racket que nous dénonçons depuis longtemps", a-t-il ajouté.

On sait que la JOC a collaboré à une enquête menée par notre journal, depuis quelque temps, sur la commercialisation de l'éducation et les ravages des "vendeurs de cours privés".

Nous avons également appris que le représentant de la JOC sur le nouveau comité d'étude sera M. Jacques Boucher, de Montréal. Jacques Boucher est un des permanents de la Centrale nationale des jeunes travailleurs qui a le plus approfondi cette question. Nous l'avons d'ailleurs interviewé dans notre édition de mardi dernier.

On veut noyer le poisson?

Certaines personnes que nous avons interrogées ne cachent par leurs appréhensions: le comité qui sera créé risque-t-il de repousser à une date éloignée l'application de mesures possibles dans l'immédiat pour épurer le domaine de l'enseignement privé des métiers spécialisés? Le ministère de l'Éducation

cherche-t-il, une fois de plus, à jouer au chat et à la souris avec ceux qui réclament depuis longtemps des réformes efficaces?

D'ores et déjà, on peut cependant estimer que le Ministère sent que la soupe est chaude et qu'il veut parer à des coups plus durs, en annonçant la création d'un comité d'étude.

Dernière heure...

En dernière heure, nous apprenons que le Ministère de l'Éducation, pour marquer sa bonne volonté, s'apprêterait à tenter des procès contre huit (8) Ecoles privées de métier et leurs directeurs. Selon une source habituellement fiable, on nous révèle que ces actions en justice sont considérées au ministère comme des causes "exemplaires".

Vote de désaccord à l'égard de l'AGEUM

Une réunion spéciale de l'AGEUM.

Mercredi soir dernier avait lieu une assemblée "spéciale" du Conseil d'administration de l'AGEUM. Cette réunion eut tôt fait de prendre un caractère très sérieux puisque dès les premières minutes le président d'assemblée demanda aux représentants s'ils acceptaient de se conformer à une mise en scène pour le profit des cinéastes de Radio-Canada qui, paraît-il, étaient à l'affût de quelques nouvelles visiblement importantes...

On proposa donc le vote pour savoir si chaque membre devait se lever et aller parler devant l'unique micro du poste d'État au sujet de la proposition de désaccord envers M. Pelletier. Le résultat fut le suivant: vingt acteurs acceptaient le tournage, dix comédiens le refusaient et sept décorateurs s'abstenaient de voter sur la question. La T.V. avait gagné!

Les hors-d'oeuvres (verbiages acrobatiques) nous furent servis sous une période de questions très malignes. Ainsi on s'informa des raisons qui motivaient le port des lunettes noires de M. Gilles Grenier, vice-président aux affaires publiques; de l'appartenance d'une filière séparatiste, enfin, différentes questions susceptibles de détendre l'assemblée.

La proposition du président de lettres visant à désapprouver M. Pelletier fut attaquée de front par toute l'assemblée. D'abord, lors du comité plénier, personne n'osa poser de questions; c'était à se demander si tous étaient d'accord avec ladite



O ingratitude !...

proposition. Ensuite, le président d'assemblée décida de retourner en assemblée délibérante; à la surprise générale, tous voulaient exprimer leur opinion, c'était le jeu de la démocratie. Ainsi on put entendre les longues élocutions de M. Bélisle, du président de droit, d'un représentant de Poly, enfin une multitude de discours qui rendait à l'assemblée le caractère

de "spécial" tel que l'a qualifié l'exécutif de l'AGEUM.

La réunion se termina par le vote secret qui fut pris malgré le mécontentement de certains représentants qui auraient voulu dire ce que leurs confrères venaient de si brièvement nous exposer... Sur 42 votants, il y eut 22 pour 18 contre et 2 abstentions. A quand la prochaine réunion? ■



Certainement le débat le plus important de l'année à l'AGEUM!

L'été prochain 300 étudiants dans l'action sociale

Dans le cadre de l'Action sociale étudiante, les Travailliers étudiants du Québec (TEQ) renouvelleront et amélioreront cet été leur expérience de l'an passé.

Au cours de l'été dernier, on s'en souviendra, 47 participants étudiants à l'action sociale ont travaillé dans diverses régions du Québec défavorisées socialement et/ou économiquement. L'expérience — restreinte — de l'an passé se renouvellera cette année, mais agrandie et améliorée. D'ailleurs, les étudiants qui travaillent présentement à des projets (étudiants universitaires et pré-universitaires) sont appuyés par les divers ministères directement impliqués dans l'action sociale étudiante (Éducation, Industrie et Commerce et Terres et Forêts). M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation, ne déclarait-il pas à ce sujet en Chambre: "Dès maintenant, nous songeons à élargir cette expérience originale pour y associer, non seulement d'autres étudiants mais aussi — ce sont les étudiants eux-mêmes qui le proposent — des jeunes travailleurs de tous les milieux, du milieu urbain comme du milieu rural" (1)

Cette année donc, les étudiants qui travaillent à l'élaboration des projets de l'action sociale étudiante, ont prévu, pour continuer de façon adéquate ce travail entrepris l'an dernier, que les effectifs des TEQ seront portés à 300 étudiants, qui travailleront au Saguenay, Lac St-Jean, Montréal, Québec, Gaspésie, Abitibi, Cantons de l'Est et à des projets aussi variés que le réaménagement urbain, l'organisation communautaire, l'organisation des loisirs, l'essor culturel, l'économie familiale, l'assistance judiciaire, le planning familial, l'animation syndicale, etc.

(communiqué)

(1) Débats de l'Assemblée législative du Québec, quatrième session, 27^e législature, vol. 2, no 7.

Pour renseignements: Jacques Elliott, 735-3310.



Les TEQ, cet été, 60 ou 300?

l'été prochain, on n'en retiendrait que le sixième. On engagerait une douzaine de personnes de l'UCC et de la JOC à temps plein pour un an; ces jeunes ouvriers et travailleurs ruraux prendraient la place de 45 étudiants. Ces décisions seraient purement technocratiques et non d'ordre politique c'est-à-dire venant du gouvernement.

Nous avons donc rejoint Yvonne Côté et Jacques Elliott du comité central des TEQ, pour en avoir le coeur net. "Motus et bouche cou-

sue", m'a chuchoté Mlle Côté. "Les rumeurs sont vraies. Mais nous n'avons reçu aucune déclarations officielles du gouvernement, sauf des déclarations officieuses du comité de sélection. Les étudiants collaborent avec le comité interministériel pour les projets de l'été '66. Le comité de sélection des TEQ a décidé d'interviewer 200 étudiants et plus."

On sait que les étudiants sont sélectionnés à partir d'un certain nombre de points attribués selon leurs

qualifications, leurs antécédents, etc. Ceux qui ont le plus grand nombre de points sont choisis les premiers. Le nombre définitif des travailleurs étudiants pour l'été prochain sera déterminé d'après le budget qui sera à la disposition des TEQ. Ce budget n'est pas encore voté. Hector Joyal, représentant du ministère de l'Éducation au comité interministériel de l'Action sociale, propose une somme de \$485,000. Mais encore rien d'officiel.

Les étudiants sont inquiets. Auront-ils gain de cause?

Lucie LANGLOIS

Tournée du président de l'AGEUM

A l'instar du ministre de l'Éducation, le président de l'AGEUM entreprend mardi, le 15 février, une tournée d'information sur l'action que l'AGEUM entend mener à propos de la bibliothèque.

Le mémoire sur la bibliothèque a été remis au recteur il y a trois semaines. Il sera rendu public dans quelques jours.

M. Pelletier se rendra dans toutes les classes de chacune des facultés. Il compte terminer sa tournée pour le 24 février.

Les rencontres consisteront en une information sur le problème actuel de la bibliothèque et le projet d'action de l'AGEUM à cet égard.

Le président de l'AGEUM compte aussi que les étudiants profiteront de son passage parmi eux pour toucher quelques autres points de la vie à l'Université et à l'AGEUM.

Il entend bien toutefois dissocier cette tournée de tout caractère pré-électoral.

L'université veut amortir les coups

(G.L.) Le contenu du Mémoire de l'AGEUM sur la bibliothèque remis au recteur il y a trois semaines aurait-il effrayé l'Université?

Toujours est-il que jeudi dernier, l'Université remettait aux journalistes un communiqué faisant état "de l'évolution marquée de ses services de bibliothèque depuis quelques années."

A l'appui de cette affirmation, suivaient des séries de chiffres sur les fonds consacrés actuellement à l'acquisition de livres (\$216,000, soit trois fois plus qu'en 1959-60), quelques comparaisons avec les autres bibliothèques des universités de l'Amérique du Nord.

Le communiqué concluait en reconnaissant qu'il existe un retard considérable à combler à l'Université de Montréal, retard notamment dû à la jeunesse de la bibliothèque qui n'a que 23 ans d'existence, au manque chronique de crédits et à la rareté du personnel qualifié.

On sait que le Mémoire de l'AGEUM doit être rendu public sous peu — une question de jours.

A l'AGEUM, on n'est pas loin de voir dans le geste de l'Université une façon de préparer le terrain et d'amortir les coups que porteront sûrement à l'Université les constatactions et les recommandations du Mémoire des étudiants.

Rumeurs

Les rumeurs et les "on-dit" vont bon train à l'université de Montréal. Qui n'en est pas friand? ... Parmi ces propos de bouche à oreille, nous appre-

nons que les TEQ seraient en "fort mauvaise posture". Qu'est-ce à dire? Des 300 étudiants prévus par les TEQ pour participer à l'action sociale

L'UGEQ et le Vietnam pas de caprices?

Le Quartier Latin | éditorial

C'est maintenant une chose acquise: l'UGEQ organise pour le 18 février, soit vendredi prochain, une manifestation en faveur du retour de la paix au Vietnam, de concert avec 40 autres groupes. Loin de nous l'idée de mettre en doute l'absolue nécessité d'une telle manifestation; bien au contraire. Mais le choix de la date, et surtout les justifications qui en ont été données, nous laissent pour le moins songeurs.

Que des hommes s'entretient quelque part dans le monde, serait-ce à des milliers de milles de lui, cela préoccupe déjà tout homme à la conscience politique — voire même à la conscience tout court — quelque peu éveillée; mais il y a plus: l'affaire vietnamienne n'est pas une vague tragédie se déroulant dans un petit patelin lointain; qu'on le veuille ou non, nous sommes tous impliqués, de façon plus ou moins directe, et en ce cas beaucoup plus directement que nous pouvons le penser, dans ces combats. On pourrait se conter longtemps des histoires, mais il demeure que cette guerre est notre affaire et, jusqu'à un certain point, NOTRE GUERRE.

Nous devons manifester parce que la guerre du Vietnam en est une de libération nationale. Depuis maintenant plus de vingt ans, les Vietnamiens tentent de se libérer du colonialisme sous toutes ses formes, de celui

des Français comme de celui de leurs successeurs américains. Il est normal que nous du Québec, qui avons amorcé aussi une entreprise de libération et qui sentons quotidiennement l'emprise américaine sur notre économie et, de façon moins flagrante, sur notre politique, nous sentions solidaires du peuple vietnamien.

Nous devons manifester pour suivre le courant mondial de la jeunesse progressive et de beaucoup de professeurs d'universités, qui osent dénoncer les mensonges et les camouflages de la politique américaine et refuser d'endosser la mégalomanie de Johnson et de Mc Namara.

Nous devons manifester parce que notre économie, qui, comme chacun sait, est à la merci de l'économie américaine, aide, d'une part, indirectement mais non moins efficacement, l'effort de guerre, et subit d'autre part les contrecoups de cette politique, comme en témoignent les récentes mesures de restrictions l'investissement à l'étranger qu'a décrétées Washington, mesures commentées par la suite par M. Kierans, ministre québécois de la Santé.

Nous devons manifester parce que le gouvernement du Canada, est est encore, que ça plaise ou non, notre porte-parole en matière de politique étrangère, a, tout membre de la Commission internationale de con-

trôle au Vietnam qu'il soit, appuyé, avec des réserves mineures et plus timides, la politique américaine dans ce pays.

Nous devons manifester pour tenter, avec bien d'autres, d'affaiblir l'impérialisme américain en particulier, ce qui nous permettra peut-être, un jour, de libérer l'homme québécois sans qu'immédiatement le CIA mette les bois dans les roues ou que les "Marines" débarquent ici pour "protéger les ressortissants américains" comme ils l'ont fait si admirablement à Saint-Domingue.

Nous devons manifester, enfin, pour que, au moment où le nationalisme, chez presque tous les Québécois, est un sentiment d'une très grande force, nous puissions montrer à tous, y compris à nous-mêmes, d'ailleurs, que nous sommes capables d'autre chose que d'auto-contemplation ou d'autocritique, et que notre nationalisme, dans la mesure même où il est vigoureux, porte en lui le souci de toutes les autres collectivités humaines.

Ceci dit, il nous paraît déplorable que le Comité de coordination de l'UGEQ décide de tenir la manifestation le 18, alors qu'il savait qu'au même moment s'organisait, à travers tout le Canada, une série de manifestations de même caractère pour le début du mois de mars, manifestations dont

l'ampleur et l'impact probable sont beaucoup plus grands. Et lorsqu'on demande à M. Daniel Latauche ce qu'il a à dire pour justifier la décision de l'UGEQ, il répond: "On est assez grands pour faire notre propre manifestation"; quand on n'a que ça à répondre, on est mieux de se la fermer...

Néanmoins, la décision est prise, et la cause est juste; il vaut donc mieux ne pas tout gâcher et participer à la manifestation. Par ailleurs, certaines personnes, insatisfaites de la tournure des événements, tentent d'assurer une continuité entre la manifestation du 18 février et celles qui auront lieu du premier au cinq mars: le 18 pourrait ainsi marquer le début d'une série d'activités ayant pour but d'informer le public du problème du Vietnam, série d'activités dont le couronnement serait la semaine du début mars, où le Québec, vraiment autonome, pourrait joindre ses efforts à ceux des autres jeunes du Canada. Le QUARTIER LATIN, quant à lui, est tout à fait décidé à adopter un tel plan et s'attachera donc plus particulièrement, durant ces deux semaines, à informer ses lecteurs sur les points que nous avons mentionnés précédemment dans cet article. Et nous conseillons vivement à l'UGEQ de s'engager dans la même voie, si elle ne veut pas que des caprices lui fassent manquer le bateau. ■

Paul BERNARD

L'accessibilité: oui, mais à quoi?

Cette question a l'air bête. Ou plutôt, elle n'a l'air de rien. Et pourtant, elle nous pousse à mettre en question une tranche de la réalité sur laquelle les meilleurs spécialistes du Québec se penchent depuis bientôt six ans: notre système d'éducation, "le meilleur au monde", mais qui pourtant a fait et fait encore de nous des laissés pour compte au siècle du développement rapide et de la culture de masse.

Vouloir rendre accessible à tous l'éducation, c'est en effet accepter de travailler sans relâche à l'amélioration de celle-ci; en termes clairs, pourquoi ferions-nous accéder tout le monde à un système d'éducation qui se révélerait incapable de répondre aux vrais besoins, qui constituerait un gaspillage de temps organisé, gratuit et obligatoire?

L'accessibilité générale à l'éducation, c'est l'accès de tous à de vrais maîtres, à de vrais laboratoires, à une vraie bibliothèque. Qu'en est-il de tout cela, actuellement? Côté maîtres, c'est bien pauvre, encore: d'une part, les pirates de l'éducation, les vendeurs de la connaissance — pourtant patrimoine exclusif et universel de toute l'humanité — dont notre collaborateur Louis Fournier parlait la semaine dernière en éditorial; d'autre part, de nombreux, trop nombreux "tâcherons" de l'éducation, trop peu souvent inquiets devant leur lourde tâche, trop peu souvent enthousiasmés par leur mission de transmission de la connaissance, des gens qui travaillent pour la "paie", sans plus, la plupart du temps victimes d'un système trop bureaucraté, qui tolère peu l'originalité, plutôt que leur manque de courage. Parfois à travers tout cela, un maître, un vrai, que quelques étudiants auront la chance de trouver sur leur chemin et duquel ils recevront la plus grande partie de l'éducation qu'ils auront eue à l'école.

Côté instruments de travail, la même pauvreté dans la plupart des cas, ou, ce qui est encore plus grave, une richesse inutilisée. Pas de bibliothèque

ou une toute petite seulement, c'est triste; mais une bibliothèque fermée, ce l'est encore plus... Des laboratoires exigus, mal aménagés, trop vieux, ça n'a aucun sens; mais des laboratoires inactifs durant trois mois d'été, ou presque, et plusieurs heures par semaine inactifs durant l'année académique, c'est révoltant.

L'accessibilité générale à l'éducation, il faut la réaliser, c'est sûr. Mais toute la force et l'énergie que nous employons à réclamer la gratuité scolaire, partie intégrante et première étape de cette accessibilité, il faut aussi les déployer pour obtenir que cette éducation à laquelle tous doivent accéder soit à la hauteur de ce que nous attendons d'elle quand nous lui confions tous ces hommes, tout un peuple.

C'est pourquoi, avec la même ardeur que nous mettons à réclamer la gratuité scolaire, nous devons exiger, en tout premier lieu, puisque le maître est la clef de voûte du système, la réorganisation de la formation des maîtres. En ce sens, ce que propose le rapport Parent nous paraît très utile, voire indispensable: une formation universitaire des éducateurs; non pas dans les cadres d'une super-école normale, mais au sein d'une véritable communauté universitaire, dont la fonction principale en est une de recherche, non d'enseignement.

Egalement avec cette ardeur que nous mettons à réclamer la gratuité scolaire, nous devons lutter pour que soient mis à la disposition des étudiants, durant le maximum de temps qu'il sera possible, les instruments de recherche et les livres nécessaires.

Lutter pour l'accessibilité, c'est vouloir que tous, puissent, chacun selon ses aptitudes, accéder au maximum de connaissances disponibles. C'est une lutte multiforme, et dont tous les aspects doivent être l'enjeu d'un combat aussi soutenu. ■

Paul BERNARD
Prochain article: L'ACCESSIBILITE MULTIPLE.

revue de presse

par Paul BERNARD

Un croulant dans le vent!

Métre-Express nous présentait mardi dernier un texte de Jean Duceppe qui nous a fort plu. Dans sa chronique "Feu vert à Jean Duceppe", celui-ci tient, sur les diverses manifestations du monde étudiant, des propos dont il serait à souhaiter qu'ils se retrouvent sur les lèvres de tous ceux qui ont affaire à celui-ci. Voilà une conception de la démocratie qui ne se limite pas bêtement à l'aspect formel de celle-ci mais qui envisage de façon réaliste — et non pas apeurée, comme le font beaucoup d'autres éditorialistes — le dialogue parfois fort vigoureux mais toujours indispensable!

BIEN SUR QU'ILS EXAGERENT PARFOIS, MAIS...

Ils ne sont pas raisonnables! Qu'est-ce qu'ils veulent exactement? De mon temps, les étudiants étudiaient et ne se mêlaient pas de syndicalisme...

Et la litanie peut continuer indéfiniment.

Nos étudiants bougent. Ils bougent beaucoup trop au goût des bonnes gens.

Nous avons le choix. Ou ils ne bougent pas du tout et nous nous réveillerons un jour avec des chefs de file qui laisseront à désirer, ou ils bougent et, alors, cette prise de position constante sur nos problèmes quotidiens fera d'eux des hommes conscients de leurs responsabilités envers la collectivité.

Bien sûr qu'ils exagèrent parfois, mais leurs exagérations les plus flagrantes sont beaucoup plus honnêtes que celles de certains politiciens.

Ils s'occupent de syndicalisme, ils engueulent le Premier ministre, ils jouent à être des adultes et parfois très souvent ils y réussissent.

Le syndicalisme, c'est une forme précise de solidarité. Le Premier ministre, même chahuté, y a gagné du prestige. Il les a rencontrés, et ça n'a pas été de tout repos, mais les étudiants savent bien qu'il n'y a pas très longtemps un autre Premier

ministre refusait, lui, carrément de les recevoir et les faisait attendre pendant trois mois dans l'antichambre de son bureau.

Je trouve très sain que les étudiants se passionnent pour des problèmes qui vont être les leurs dans quelques années. Notre peur nationale a souvent fait de nos futurs chefs de file, à souvent fait de nos jeunes, des hommes qui, à trente ans, étaient morts à toutes fins pratiques.

Les Canadiens-français ont toujours fait de la politique à la blague et nous n'avons pas à nous vanter du nombre de citoyens qui, à chaque élection, vendent leur vote.

Je ne pense pas que les jeunes d'aujourd'hui vendront leur vote. Je crois plutôt qu'ils sauront mieux que ceux des autres générations faire la part des choses et juger les hommes qui prétendent à la direction de la province.

Déjà, les jeunes ont réagi à la révolution dans le domaine de l'instruction. Ils ne veulent plus, ces jeunes, quitter l'école en deuxième année et se lancer dans la vie désar-

més comme l'ont fait, hélas, les hommes de ma génération.

Je sais bien que les circonstances ont empêché très souvent des hommes et des femmes de chez nous de poursuivre leurs études, mais le temps s'achève où le petit gars quittait l'école avec la bénédiction des siens pour travailler, pour attraper la "petite job".

Les jeunes d'aujourd'hui, gueulent peut-être plus que nous, mais ils n'oublient pas les promesses des hommes politiques et savent bien que pour être maîtres chez nous, il nous faut des spécialistes dans toutes les disciplines. Ils veulent par leur action rappeler que le temps de la grande noirceur est bien fini.

Nous ne sommes pas toujours d'accord avec eux. C'est normal. J'aime mieux discuter le coup, j'aime mieux rêver de l'avenir du Québec avec des étudiants qu'avec des travailleurs d'élections.

Un ami me faisait remarquer, l'autre jour, qu'un homme qui se tait est d'habitude plus renseigné. Rien n'est plus faux. Il y a des armoires fermées qui ne contiennent rien!

livre pas à la contemplation des vérités éternelles. Cette rêverie, bien innocente en soi, comporte parfois des incidences inopportunes sur la démarche et les prises de positions intellectuelles.

Des hommes d'une valeur certaine tels que, par exemple, le Frère Untel moins connu sous le nom de Frère Jean-Paul Desbiens, se laissent prendre à ce jeu. Au sujet de "l'engagement du philosophe dans la société québécoise; celui-ci affirme la nécessité pour le philosophe de se spécialiser pour fournir la plus ample information possible. Il pose d'autre part comme condition essentielle, le refus du pouvoir afin de mieux remplir son rôle de témoin des valeurs. Je cite "La mission se termine quand il a acculé chacun à sa liberté" (Avouons d'ailleurs que la formule est heureuse et mériterait d'être prononcée sur un lit de mort à titre de mort historique).

Le devenir d'une société, si on l'examine d'une manière un tant soit peu réaliste, se fait suivant tout un ensemble de déterminations dont le niveau le plus direct est le politique.

Les décisions qui infléchissent le cours de la société émanent du pouvoir politique. D'un autre côté, une valeur ne prend un sens que si elle se réalise. Sinon, elle reste un idéal creux, une vapeur légère et sans conséquence; elle n'est pas vraiment une valeur puisqu'elle reste du pur domaine intellectuel, qu'elle n'affecte pas la vie réelle.

Dans ces conditions, il incombe au philosophe comme à tout intellectuel au sens le plus large du terme de mettre les mains à la pâte, de participer au processus de création de l'homme dans tout ce qu'il comporte de réel, de matériel, de sale même. Et cela peut souvent signifier militer, s'engager dans un parti politique, participer à l'exercice du pouvoir, assumer et transformer le réel par la praxis.

Un penseur connu a su résumer la situation: "Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, ce qui importe, c'est de le transformer".

Le Frère Desbiens présente encore certaines considérations apparemment évidentes, néanmoins sous-tendues par

des prises de position implicites mais bien déterminées. Le rôle du philosophe est de "s'interroger sur les valeurs éternelles, valeurs qui font et assurent l'homme lui implique que l'on croit en l'existence de valeurs éternelles, i.e. de valeurs non créées par l'homme, transcendantes à l'action humaine.

On peut être d'accord ou non mais il importe de saisir ce qu'entraîne une telle affirmation et qu'il existe une autre possibilité. En effet, on peut considérer les valeurs comme les exigences normatives de l'action, autrement dit, que l'action humaine forge elle-même les valeurs qui lui sont alors réductibles.

Ceci a d'importantes conséquences. Dans cette perspective, la philosophie n'a plus d'objet exclusif et la dichotomie établie entre le rôle du philosophe et celui du sociologue, par exemple, perd sa raison d'être. Sous un autre aspect, la morale, les normes se présentent alors non pas comme extérieures à l'homme mais comme ses créations. ■

Michel BOURGEOIS

bloc-notes

Le mythe de la pureté

Nous portons tous en nous le désir, l'image d'un paradis perdu, d'une contrée où le miel et le lait coulent à flots, où le lion et la gazelle marchent

sabot dans la patte, où l'homme enfin détaché des contingences de la vie matérielle s'accompagne aux accents champêtres de la lyre lorsqu'il ne se

Le Quartier Latin

Où et quand le Centre médical universitaire? L'U. de M. n'a pas répondu à la question

(G.L.) — On peut siéger du même côté de la table pour une conférence de presse et pourtant exprimer d'assez larges divergences de vue.

C'est ce qui s'est passé la semaine dernière lorsque l'Université a convoqué les journalistes pour faire connaître sa position à l'égard du Centre médical universitaire, répondant ainsi à la demande faite une semaine plus tôt par la faculté de médecine, les étudiants et les médecins-résidents.

Le Dr. Lucien Coulu, doyen de la faculté de médecine, s'est alors permis sur quelques points, de faire valoir des opinions sinon toutes différentes du moins plus précises que celles de MM. Gaudry et Piché.

Responsabilité du corps médical

Ainsi alors que MM. Gaudry et Piché tiennent le corps médical ou en tout cas les conseillers médicaux du gouvernement, responsables

"Nous sommes prêts à considérer toutes les possibilités."

"De toute façon, précise-t-il, tout terrain appartenant à l'Université fait partie du campus."

Le Dr. Coulu, lui, ne donne pas une telle extension au campus. Lui et le conseil de la faculté ont déjà fait savoir qu'ils ne pouvaient occuper le Centre médical à Sainte-Justine.

"Il faut que le futur Centre soit situé sur le campus. Les liens toujours plus étroits entre la faculté de médecine et d'autres facultés telles que polytechnique, bio-chimie, bio-physique, département de mécanographie, l'exigent".

D'ailleurs le Centre médical doit devenir le noyau du futur centre de santé de l'Université. Ce centre de santé regrouperait les facultés de médecine, de chirurgie dentaire, d'optométrie. Il faut tenir compte de cela aussi dans la localisation du centre médical.

Le nombre d'étudiants:

Même si l'Université accepte de hausser à 160 étudiants le nombre d'étudiants en première année, selon la demande du gouvernement provincial et affirme qu'"il y a moyen d'arranger cela", le Dr. Coulu précise qu'un tel accroissement constitue un accroc sérieux à la qualité de l'enseignement.

"Nous-mêmes avions fixé à 128 le nombre maximum d'étudiants. Aux États-Unis, seules 12 facultés dépassent 130 étudiants. L'enseignement individualisé est nécessaire. Les contacts étudiants-professeur sur le terrain de la pratique clinique et de la recherche s'imposent."

160 étudiants, c'est provisoire. En attendant une autre université."

En attendant, comme disait un journaliste présent, ce sont les patients actuels et éventuels qui risquent d'en souffrir. ■

Points saillants de la conférence universitaire

• Le Conseil des gouverneurs réaffirme son appui au projet de Centre médical universitaire.

• S'il ne peut y donner suite immédiatement, c'est faute de fonds suffisants.

• L'Université tient le gouvernement du Québec et le corps médical responsables des ajournements successifs de ce projet (depuis 38 ans...)

• Devant l'impossibilité pour l'Université d'entreprendre la construction du Centre médical, les gouverneurs ont jugé bon d'utiliser le terrain acheté à cet effet (\$3 millions) pour les facultés de Droit et de Sciences sociales. Il faudra donc construire le Centre médical ailleurs...

• L'absence de fonds pour la construction du Centre médical ne doit pas paralyser la construction des facultés de Sciences, de Droit et de Sciences sociales.

• On entreprendra vraisemblablement dès le mois de mai la construction des bâtiments des Facultés

de droit et de Sciences sociales sur le terrain Decelles-Marie-Guyard.

• Le coût du projet serait de \$10.6 millions en partie couvert par la Loi des investissements universitaires de la province et par la Caisse des subventions de capital aux universités (pour fins d'humanités), confiée au Conseil des arts.

• Une telle construction libérera de l'espace et permettra ainsi de répondre aux problèmes posés par l'accroissement démographique rapide des facultés de Lettres et de Philosophie. ■

• Le projet formulé en août dernier par M. Lesage, de transformer l'hôpital Sainte-Justine en centre médical n'a rien de formel mais on est prêt à le considérer.

• Un élément important manque au tableau: les projets de M. Kierans au ministère de la Santé. Celui-ci doit faire connaître sa décision face au Centre médical d'ici le printemps.



(Photo: S. Proulx) Le corps médical et le gouvernement: responsables des ajournements du projet.

des ajournements interminables du projet du Centre Médical, le Dr. Coulu soutient qu'on n'a pas de preuve de cela, que c'est aller bien vite en affaire que de tenir le corps médical ainsi responsable des retards. "Ce n'est pas là la raison de fonds", précise-t-il.

La raison de fond, ce serait Québec, l'absence de subsides. M. Kierans est censé faire connaître la décision du gouvernement quant au projet dès ce printemps, vers le mois de mai. Localisation du Centre Médical

M. Gaudry réaffirme d'abord pour sa part que le Centre médical devra être situé sur le campus. Il faudra trouver un autre terrain, modifier légèrement les plans. Le travail déjà exécuté reste valable toutefois. Il s'agit de trouver un terrain le plus semblable possible au premier.

Que pense-t-il du projet de Sainte-Justine en Centre médical ?

"C'est M. Lesage qui a parlé de cela, pas nous." Il ne dit pas oui, mais il ne dit pas non.

Lecture pour tous...

(L.B.) Ce ne sera pas LA CRUE qui renaît de ses cendres; ce ne sera pas le journal national mort-né de l'UGEQ; de fait, nul ne peut encore définir de façon exacte à quoi ressemblera la future publication étudiante nationale dont les premiers numéros nous seront livrés en mars.

Ce journal, dont le fantôme a hanté à peu près toutes les grandes fédérations étudiantes cette année, serait cette fois lancé par une nouvelle coopérative d'éditions, dirigée par M.

JeanGuy St-Martin, connu comme l'expert en coopératisme étudiant à l'UGEQ. On cite aussi le nom de M. Jacques Desjardins, ex-président de la dite UGEQ comme étant l'un des initiateurs du projet et sans doute le futur directeur de la publication. Il semble bien cependant que la direction sera essentiellement un poste administratif, tandis que le rédacteur en chef serait entièrement responsable du contenu du journal (comme il en fut ainsi à

(Suite en page 6)



L'art... d'oublier l'essentiel dans les prises de position

On souhaite:

- intervention accrue de l'Etat
- positions précises de l'Université

par Guy LAFLEUR

Ca ne sert maintenant plus à rien de "chiâler".

La construction du Centre médical universitaire sera retardée, c'est un fait. De deux ans? De quatre, de cinq?

On est toujours renvoyé au même problème: actuellement, l'Université n'a pas assez d'argent pour assurer le développement de disciplines dont toute la société a pourtant besoin au Québec. Qui lui fournira cet argent? L'Etat? Où celui-ci ira-t-il en chercher? Les taxes, Ottawa, une fiscalité renouvelée.

Le conflit actuel sur le Centre médical a fait ressortir de larges déficiences dans le secteur des services de santé au niveau du Québec. On devra procéder et au plus tôt à une réforme globale de ce côté.

L'accessibilité générale aux soins (assurance-maladie) et la médecine préventive dont on parle comme une réalité de plus en plus proche, comporte deux aspects: celui du financement par l'Etat des services de

santé, qui permette même au plus pauvre de se prévaloir de ses droits et celui aussi d'assurer que la population trouve toujours à son service un nombre suffisant de cliniciens prêts à répondre à ses besoins.

De telles réformes ne seront réalisables que moyennant une politique cohérente de financement des services de santé. Les investissements en ce sens devront se chiffrer par centaines de millions. Ces réformes impliquent aussi d'énormes investissements du côté de la formation de médecins et de chercheurs, puisque pour répondre aux besoins nouveaux, on devra multiplier le nombre des praticiens et accroître la qualité de leur formation, songer à leur recyclage périodique ou permanent. La création d'autres facultés de médecine au Québec s'imposera très rapidement.

Le rôle de l'Etat dans ce secteur devra être considérablement accru, dans le domaine du financement et dans celui de la définition de priorités.

Il faut souhaiter aussi que l'Etat puisse rencontrer en l'Université un interlocuteur valable.

Actuellement, si elle a des projets face aux modalités concrètes du futur centre médical, elle n'en a pas parlé du tout. L'administration n'a pas d'idées précises puisqu'elle s'est dite en "prête à envisager toutes les possibilités" (expropriation de terrains près du campus, transformation de Sainte-Justine en centre médical) pour relocaliser le Centre et trouver un terrain semblable à celui qu'on lui avait d'abord destiné et qu'on a cédé aux facultés de droit et de sciences sociales.

L'université a beau tester qu'elle estime nécessaire le projet de Centre médical; tant qu'elle entretendra sur ses modalités concrètes de réalisations une telle imprécision et un tel manque de formé, elle ne sera pas en mesure de négocier vraiment avec le gouvernement provincial, d'expliquer de ce dernier ce qui est nécessaire.

(Suite en page 6)

Un gaspillage de \$2 millions par année à l'université

Situation actuelle de l'orientation

L'un des problèmes fondamentaux de l'organisation scolaire québécoise fut l'inexistence d'un véritable système cohérent d'orientation. Alors comment les étudiants se sont-ils orientés dans le choix d'une carrière ou d'un métier ?

En réponse on peut dire que la majorité des étudiants se sont orientés au hasard de leurs découvertes personnelles. C'est-à-dire au hasard des conseils, des suggestions perçues lors de conversations avec les maîtres ou les parents qu'ils donnaient au meilleur de leur connaissance.

Ce mode d'orientation est bien la caractéristique d'un système traditionnel et incohérent, non-méthodique et non organisé.

D'autre part, on peut reconnaître qu'il a existé certaines petites brochures d'information à peine connues et qui donnaient très peu de renseignements sur les facultés universitaires, leurs exigences, leurs normes d'accessibilité et leurs possibilités d'emplois, sur les goûts et aptitudes nécessaires à un choix judicieux de carrières.

On peut donc conclure, qu'il ne restait aucun instrument d'information valable et scientifique.

Enfin un obstacle majeur à l'orientation fut l'organisation scolaire elle-même ainsi que la ségrégation inspirée par la faiblesse des moyens financiers des parents et des étudiants.

Même si l'étudiant avait les talents et les goûts pour s'inscrire au cours classiques ses faibles moyens financiers l'obligeaient à modifier son orientation vers des études secondaires.

Enfin on peut dire que l'étudiant s'est orienté au hasard des découvertes d'information et selon les moyens financiers dont il disposait.

Conséquence de cette situation

Les étudiants défavorisés financièrement, et qui se sont vus dans l'obligation un jour de choisir le cours secondaire se

voyaient par la suite fermer un grand nombre de portes à des facultés dont seule la formation du cours classique permettait l'accès. C'est ainsi que la structure scolaire injuste a favorisé les plus riches d'entre nous, tout en leur permettant l'accessibilité à toutes les facultés alors que les plus défavorisés devaient se contenter de s'orienter vers les facultés scientifiques. D'autre part, à cause du manque d'instrument valable d'information sur l'existence des facultés universitaires et leurs carrières, l'orientation fut encore faussée.



Bryon McDonough, vice-président aux affaires internes

Ainsi la majorité des étudiants ne connaissent que quelques grandes facultés sans connaître les différents départements et spécialisations.

Alors comment pouvaient-ils faire un choix judicieux ?

Les résultats statistiques que rapportaient une enquête sociologique établie par des spécialistes attachés à l'AG EUM, répondent par eux-mêmes. Ils nous révèlent que 13% des étudiants changent de facultés après la première année universitaire et modifie ainsi leur orientation première. Il nous apprennent aussi que près de 50% des étudiants bloquent les examens de leur première année universitaire. Enfin ils révèlent que près de 10% des étudiants abandonnent leurs études universitaires pour toutes autres raisons.

Ces pourcentages doivent nous faire prendre conscience de la nécessité d'établir un véritable service d'aide à la réorientation.

Simplement en regardant la perte de temps et d'investissement pour l'individu et pour la société que représentent les échecs scolaires et les changements de facultés, cela devrait être suffisant pour justifier l'investissement dans un service d'aide à la réorientation.

Prenons l'exemple du 50% d'échecs en première année; 1000 étudiants à \$2,000 comme moyenne des dépenses scolaires nous révèle un coût total de deux millions pour une seule année. Il faut absolument, si nous ne voulons pas que cette perte soit définitive, créer un moyen de récupérer

les étudiants par un réajustement de leur orientation.

Conception de l'orientation

Il nous faudrait d'abord préciser notre conception de l'orientation afin d'apporter des solutions qui soient conformes à l'idée que nous nous en faisons.

La définition la plus moderne et la plus acceptable pour nous est actuellement celle que décrivait la Commission Parent dans son rapport provenant de l'enquête sur l'enseignement au Québec.

"L'orientation est une partie constituante d'un système d'enseignement qui cherche, de façon méthodique et organisée à aider l'étudiant de tout âge à prendre les décisions les plus favorables à son adaptation scolaire et social et au succès d'une carrière".

Ainsi l'orientation doit être intégrée à l'enseignement. Il doit se situer au coeur même des préoccupations quotidiennes de

(Suite en page 6)

Le Quartier Latin
Journal hebdomadaire des Étudiants de l'Université de Montréal
Publié par l'AGEUM.

Directeur: Paul Bernard
Assistant-directeur: Michel Pichette — Rédacteur en chef: Guy Lafleur — Adjointe au rédacteur en chef: Lise Bissonnette — Chef des nouvelles: Nicole Marcl — Chef des reportages: Guy Sarrazin — Directeur artistique: Daniel Saint-Aubin — Directeur de la photographie: Serge Proulx — Secrétaire: Marthe Walters — Mise en page: Gilles Lépine, Jean Corbo.
Comité éditorial: Michel Bourgeot, Louis Fournier, Gilles Bourque, Abdelhamid Damir.

Service des nouvelles: Claude Larivière, Michel Lanctôt, Jocelyne Laforce, Claire Pinard, Claude Chénier, Claude Lavoie, Louise Roy, Lucie Auger, Luc Perreault, Serge Tessier, Jean-Louis Poirier, Laurent Trudel, Colette Duhaime, Serge Jodoin, Ernest Samson.

Photographie: Serge Proulx, Daniel Rémi — Collaborateurs: Jean-Claude Scraire, Jean Larocque.

LE QUARTIER LATIN
Volume XLVIII — Mardi, le 15 février 1966 — Numéro 31
PUBLICITE: Georges Lefebvre, 739-4777 — Abonnement pour l'année universitaire: \$3.00 — REDACTION: 2222, Maplewood, tél. 733-8248; Centre Social, ch. 707.
IMPRESSION: PUBLITEX INC., Montréal 38, en collaboration avec Richelieu Rotolitho, 725-5226.

Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication. Port payé à Montréal.

Les opinions émises dans ce journal ne sont pas nécessairement celles de l'AGEUM.

lettres ouvertes

Le nouveau théâtre universitaire

Un an plus tard

En octobre 1964, le N.T.U. (Nouveau Théâtre Universitaire) se donnait comme premier but: installer sur le campus une troupe permanente dont la première production serait pour avril '65: "La Tête des autres" de Marcel Aymé. Depuis cette première expérience, plusieurs autres défis furent relevés. On n'aurait qu'à citer le premier spectacle de la deuxième saison (1965-66) "Les Précieuses ridicules" de Molière et "N'te promène donc pas toute nue" de Feydeau, pièces qui attireraient au Centre social, du 1er au 7 novembre, près de 1,500 personnes. Puis une tournée dans les collèges de la région de Montréal et dans la ville de Joliette, où encore près de 2,000 personnes assistaient aux représentations. Le défi continue, nous expliquerons plus tard pourquoi, car bientôt, soit du 1er au 6 mars 1966, le N.T.U. présentera au Centre social, un spectacle Tchekhov, tiré de "Pièces en un acte": "Les méfaits du tabac", "L'ours" et la "Demande en mariage". Ce deuxième spectacle de la saison n'est pourtant pas le dernier car l'on se rappelle que dernièrement l'AGEUM votait un budget de \$3,000 pour la présentation d'Antigone d'Anouilh, fin mai, dans la cour d'honneur de l'Université de Montréal, avec la collaboration de l'administration de l'Université.

Il ne convient pas ici d'expliquer longuement le contenu du spectacle de Tchekhov mais plutôt de souligner d'une part les conditions de travail et d'autre part les problèmes résultant de l'existence d'une troupe de théâtre sur le campus.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Il faut d'abord comprendre qu'une troupe voit son existence sérieusement compromise lorsque ni local de répétitions, ni atelier de travail, ni théâtre, ne lui assurent un pied-à-terre. Il s'ensuit une course effrénée du Grand Salon à la Cafétéria du 4e, du local 607 à la Cafétéria du 5e, etc., mais rien qui vaille une vraie salle de répétitions, rien qui vaille un théâtre. Donc, si le N.T.U. existe, subsiste serait mieux dire, c'est grâce à la détermination des comédiens, machinistes, collaborateurs, metteurs en scène, dont dépendra, aussi longtemps que les conditions matérielles ne seront améliorées, la permanence d'une production théâtrale sur le campus. On voit d'ici les dangers qui s'ensuivent. On voit jusqu'à quel point la qualité du travail peut se ressentir des sautes d'humeur d'un comédien, d'un metteur en scène, d'un machiniste, découragé devant les minables moyens mis à sa disposition. Ah! bien sûr, les budgets sont votés, une collaboration sincère de la part de plusieurs responsables étudiants ou administrateurs de l'Université contribue à perpétuer l'existence végétative d'un embryon de vie culturelle. Cependant, ce qu'il faut apprécier à sa juste valeur, c'est le degré de peu d'importance qu'occupent les arts dans la vie étudiante universitaire. Non pas chez les étudiants individuellement, mais chez l'universitaire dans la vie universitaire. Car ce n'est pas faute d'intérêt de la part des étudiants ou des administrateurs ou des quelques autorités responsables de la vie artistique sur le campus que persiste cette indigence de moyens, mais bien faute d'une pensée globale et de moyens matériels adéquats à répondre aux exigences culturelles de la vie du campus.

Et c'est là que surgit le défi: produire dans un milieu impropre à la culture "mais pourtant cultivé", produire en

core avec l'espoir qu'après les sourires, les félicitations, on stimulera notre courage par des constructions, locaux, ou quelconques immeubles adéquats à la production; produire en espérant qu'un jour on pourra créer!

PROBLEMES D'EXISTENCE: Les emmerdements...

Nous devons peut-être parler davantage de ceux que nous provoquons, sans le vouloir d'ailleurs, que de ceux qu'inconsciemment, du moins nous l'espérons, certains nous occasionnent. Il y a d'abord celui causé par la présence de ces poètes, de ces artistes qui à toutes les heures du jour et de la nuit, envahissent les bureaux de l'administration pour réclamer les droits de la culture et des arts artistiques, en se fichant éperdument...

"Eperdument, Je t'aimerai De mes serments C'est le plus vré..." de la rentabilité ou de toute autre forme d'existence administrative... enfin c'est ce qu'on racontait dernièrement dans le Cahier des Arts et des Lettres, tout en oubliant, bien sûr, que le dernier spectacle avait rapporté, tel que prévu, \$1,500 de revenus. Soyons sérieux: Bâillement...

Depuis la fondation du N.T.U., des mètres cubes de bois, tissus, toiles et cordes, s'accumulent dans les locaux poussiéreux, des caves humides, entre le déjeuner d'une souris, et la "pause-café" d'une araignée (charmante d'ailleurs!) sans pour tant qu'on se soucie de loger ces acquisitions dans un local convenable à l'abri de la destruction.

Autre petit emmerdement. C'est que peut-être un jour... (tu verras, l'on se...) l'habitude de spectacles au Centre social, créera un public dont on ne pourra plus satisfaire les exigences, faute de comédiens intéressés à travailler dans des conditions innomables.

Prix Arthur Vallée

LES DIPLOMES DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

2910 Maplewood, app. 24, Mt 26
Adresse postale: C.P. 6128, Mt 3
PRIX ARTHUR VALLEE 1966
au finissant qui a fait preuve du meilleur esprit universitaire

Ce prix au montant de \$200.00 est remis par les Diplômés de l'Université à un étudiant finissant d'une faculté ou école de l'Université de Montréal qui succrit aux conditions suivantes:

- succès dans les études, attesté par le secrétaire de la faculté ou école;
- relations cordiales avec les professeurs et ses confrères;
- initiatives de caractère universitaire et participation active à leur réalisation.

Tout étudiant finissant d'une faculté ou école qui remplit les conditions susmentionnées est éligible. Il doit cependant soumettre lui-même son dossier en observant les directives suivantes:

REGLEMENTS DU CONCOURS:

- Faire parvenir au secrétariat des Diplômés (2910 Maplewood, app. 24, C.P. 6128, Montréal) un dossier dactylographié portant le nom du candidat et la désignation de faculté et contenant:
 - les résultats généraux et annuels des examens, attestés par le secrétaire de la faculté ou école;
 - l'énumération précise des initiatives de caractère universitaire auxquelles le candidat a pris part et le degré de participation à ces entreprises;
- Ce dossier sera mis sous enveloppe cachetée et ainsi libellée: "JURY DU PRIX ARTHUR VALLEE" Diplômés de l'Université de Montréal C.P. 6128, Montréal 3
- Aucun dossier ne sera accepté après le 18 mars prochain.
- Le jury se composera de membres nommés par l'exécutif des Diplômés et du président de l'A.G.E.U.M. qui agira à titre consultatif.

- Une copie du présent avis sera envoyée au secrétaire de chaque faculté ou école pour affichage dans un endroit bien en vue de ladite faculté ou école. ■

Le président du comité,
Claude MARCHAND.

Prix Parizeau

LES DIPLOMES DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

2910 Maplewood, app. 24, Mt 26
Adresse postale: C.P. 6128, Mt 3
PRIX PARIZEAU 1965

au finissant qui s'est signalé par ses travaux d'ordre intellectuel accomplis dans les cadres de l'A.G.E.U.M.

Ce prix est une fondation des Diplômés de l'Université de Montréal, créée par M. Gérard Parizeau, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, membre du comité du Fonds des Anciens des Diplômés.

Ce prix annuel, au montant de \$100.00 est destiné à reconnaître le mérite d'un étudiant finissant d'une faculté ou école affiliée, qui pendant le cours de ses études s'est signalé par ses travaux d'ordre intellectuel accomplis dans les cadres de l'A.G.E.U.M.

Est éligible, tout étudiant finissant d'une faculté ou école affiliée qui soumet son dossier en se conformant aux règlements suivants:

CONDITIONS DU CONCOURS:

- Faire parvenir au secrétariat des Diplômés (2910 Maplewood, app. 24, C.P. 6128, Montréal 3) un dossier dactylographié portant le nom du candidat et la désignation de la faculté et contenant une liste complète des travaux d'ordre intellectuel accomplis par le candidat dans les cadres de l'A.G.E.U.M. (v.g. collaboration continue au Quartier Latin, fondation, direction des cercles d'études ou de tous autres groupements favorisant le travail intellectuel des étudiants,

participation active à ces mouvements, publications, conférences, etc.).

- Ce dossier sera mis sous enveloppe cachetée et ainsi libellée: "JURY DU PRIX PARIZEAU" Diplômés de l'Université de Montréal 2910, avenue Maplewood, app. 24 Adresse postale: C.P. 6128, Montréal 3
- Aucun dossier ne sera accepté après le 8 mars prochain.
- Le jury se composera de membres nommés par l'Exécutif des Diplômés de l'Université de Montréal et du président de l'A.G.E.U.M. qui agira à titre consultatif.
- Une copie du présent avis sera envoyée au secrétaire de chaque faculté ou école pour affichage dans un endroit bien en vue de ladite faculté ou école. ■

Le président du comité,
Claude Marchand.

Mise en candidature

MISE EN CANDIDATURE A L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS (à temps complet) DE LA FACULTE DES ARTS (A.E.F.A.T.C.)

AVIS est, par les présentes, donné qu'il est présentement procédé, et ce jusqu'au 21 février 1966, à la réception des avis de mise en nomination entre les mains du président d'élection aux postes de:

- Président
- Vice-président
- Secrétaire
- Trésorier
- Conseillers (5)

Le bulletin de chaque candidat ne doit contenir qu'un simple avis de candidature signé par le candidat.

L'élection aura lieu en U-1 le mardi et mercredi 22 et 23 février 1966. Le 9 février 1966.

Roger LEFEBVRE,
(président d'élection),
5390, Decelles, app. 7,
Montréal 26, E.Q.

Pensez-vous qu'il soit normal qu'à la suite des veilles fréquentes dues à des répétitions tardives, les comédiens soient forcés de recourir à des chaises de bois dur, pour se reposer quelques minutes, et de courtes soient-elles, et de n'avoir pour tout abri, qu'un manteau (court), vestige du Carnaval, tenue qui met en doute la moralité de nos bureaux?...! Venez après cela accuser les poètes de dévergondage, de corruption et de

partouse. (1).

1) Petite digression due à la plume obligeante de ma secrétaire — ne pas tenir compte.

Or je disais donc, qu'il serait illogique de permettre qu'un public se crée, qui ne puisse profiter par la suite d'une saison théâtrale permanente dont le choix des spectacles ne trahissent ni le bon goût ni l'espoir mis en la troupe.

Faute de comédiens partis d'autres cieux (snif! sniff!) il est inutile de s'attacher à des pièces de résistance sans le risque de faillir à l'exigence de qualité et par suite de rentabilité. En deux ans, un noyau de comédiens aborda différents styles de pièces, se forma à différentes écoles. Ce noyau sera-t-il broyé par des dents aveugles

(ça commence à être monstrueux!) de l'indifférence?

C'est en rigolant de peur de chialer que je souhaite la bienvenue à tous aux représentations des comédiens de Tchekhov du 1er au 6 mars (Grand Salon) et je vous dis à la prochaine.

Lucien HAMELIN,
directeur du T.N.T.
(Très Nouveau Théâtre)

Étudiants et personnel de l'Université

Gagnez une soirée Player's à Montréal

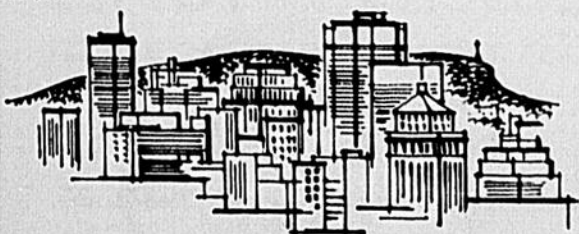
ou, au choix:
un certificat de \$50.00 valable sur des achats nécessités par vos études ou votre profession.

Comment participer

Il suffit d'inscrire son nom, adresse et numéro de téléphone au dos d'un paquet de n'importe quel paquet de cigarettes Player's. Ces paquets de cigarettes doivent être déposés dans les boîtes Player's placées à divers endroits dans l'Université.

*Ce concours ne s'applique qu'aux personnes de 18 ans et plus.

Les gagnants devront répondre à une question de qualification pour obtenir leur prix.



Gagnant du 1er tirage:
M. PIERRE-LOUIS GUERTIN,
étudiant en Droit.

Adoptez
la Player's
King Size



A.G.E.U.M. ET
RENAULT CANADA

vous offrent

ECONOMIE:
CONFORT:
SECURITE:
EPARGNE:



Fabriquée au Québec

EPARGNE

Prix spécial aux étudiants
Plan bancaire: \$150 comptant
6 versements de \$25.00 pour
étudiant finissant.

ECONOMIE: jusqu'à 45 milles au gallon.
CONFORT: il faut l'essayer pour le croire.
SECURITE: garantie usine 12 mois ou 12,000 milles
EPARGNE: plan bancaire à 5.6% (Banque Nouvelle-Ecosse) \$150.00 à la livraison, 6 versements de \$25.00. Le solde en 30 versements.

RENAULT-CANADA

8555, ch. Devonshire, Ville Mont-Royal
735-1331

Nos représentants: MM. Salem, Miquel, Supino
Seront à votre disposition } Mardi de midi à 2.00 p.m.
à l'AGEUM, chambre 306 } Vendredi de midi à 2.00 p.m.

UN SERVICE DE L'AGEUM

FESTIVAL

D'INGMAR BERGMAN commençant le 19 février 1966

ILLICIT INTERLUDE — les 19-20 février
SECRETS OF WOMEN — les 26-27 février
DREAMS — les 5 - 6 mars
SMILES OF A SUMMER NIGHT —
les 12-13 mars
THROUGH A GLASS DARKLY —
les 19-20 mars

(sous-titre anglais)
Prix des six films: \$3.60

Trois spectacles le samedi; un le dimanche
Réservations limitées. Date limite: 15 février.

Je désire billets à \$3.60. Ci-inclus \$.....
Samedi 2 heures 4 heures..... 7 h. 30:

Dimanche 3 heures

Veillez indiquer 1er et 2e choix

Nom

Adresse

Tél.:

Faire les chèques ou les mandats payables à

ST. ANDEW'S FIRESIDE
4141 ouest, rue Sherbrooke, suite 560
Montréal 6, P.Q.

933-2994.



la banque qui
compte le plus
grand nombre de
succursales au
Québec

Banque Canadienne Nationale



"Ça
ravigoté"

SECRETAIRE DEMANDEE

(TEMPS PARTIEL)

Travail: Dactylographier les textes pour le Quartier Latin
répondre au téléphone et dépouiller la correspondance.

Horaires:

- Lundi — 10 h. 30 à 5 h. 30
- Mardi — 10 h. à 3 h. 30
- Mercredi — CONGE
- Judi — 10 h. 30 à 5 h. 30
- Vendredi — 10 h. à 3 h. 30

Salaires: \$1.50 de l'heure.
Qualité: Savoir dactylographier.

Ce poste n'existe que durant la publication
du Quartier Latin

S'adresser à:

RICHARD L'ECUYER
Bureau du Personnel de l'AGEUM.
Tél.: 525-8459

Le racket des écoles privées (3e tranche):

Le QUARTIER LATIN poursuit aujourd'hui son enquête sur le racket des écoles privées d'enseignement spécialisés. Après avoir livré à nos lecteurs des témoignages révélateurs sur ce que la JOC appelle "l'exploitation des étudiants par les commerçants de l'éducation", nous publions maintenant des documents obtenus de bonne source, qui expliquent la stratégie des écoles professionnelles privées "qui ne veulent pas mourir."

Un premier document: une lettre-circulaire expédiée par la direction de l'Institut Teccart, de Montréal, une des écoles privées les plus défendables — concédons-le — aux

dirigeants des écoles professionnelles privées du Québec. Cette lettre résume bien, à notre avis, les inquiétudes et la mentalité générale des directeurs d'écoles privées.

Un second document: quelques extraits essentiels d'un mémoire adressé, en décembre 1965, au ministre de l'Éducation du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie, par un directeur d'une école privée de la métropole. Le mémoire est signé par M. Ovide Filion, i.p., directeur de l'Institut d'orientation des métiers du Québec, 4443 rue Drolet, à Montréal.

Rejoint au téléphone, M. Filion nous a avoué que les écoles privées de métier qui ne s'adonnent pas à l'exploitation des étudiants ne sont

pas nombreuses mais qu'il considère sa propre école comme une de celles-là.

Il affirme que certaines écoles privées de métier ont le droit de survivre, même avec la réorganisation complète du système d'enseignement spécialisé. Quant aux "pirates" qui écumant ce secteur, M. Filion soutient: "Ils vont faire naufrage eux-mêmes devant la qualité des autres écoles et par suite de l'implantation d'un système polyvalent intégré aux régionales".

Nous voulons bien le croire et lui permettre de défendre la thèse qu'il exprime dans son mémoire au ministre de l'Éducation: l'État doit ac-

order des bourses aux étudiants méritants des écoles privées de métiers ou, à défaut de cela, accorder une subvention substantielle aux dites écoles pour en diminuer le coût d'exploitation (sic).

Les deux documents que nous reproduisons nous apparaissent refléter assez fidèlement la lutte patiente et farouche que les écoles privées de métier du Québec mènent à l'heure actuelle, non seulement pour survivre mais pour améliorer leurs conditions d'existence.

Il serait fort édifiant de savoir quelle politique le ministère de l'Éducation entend suivre à cet égard...
Louis Fournier.

"Il faut aider financièrement nos étudiants."

N.D.L.R. — Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits d'un mémoire adressé au ministre de l'Éducation par M. Ovide Filion, directeur d'une école privée de Montréal, l'Institut d'Orientation des métiers du Québec. C'est avec la gracieuse permission de l'auteur que nous confions ce texte à la réflexion de nos lecteurs.

Montréal, décembre 1965.
(...) Les revenus de l'Institut d'Orientation du Québec proviennent

des célibataires qui possèdent plus ou moins d'études scolaires, sans pour cela manquer d'intelligence. Ces hommes travaillent à temps partiels, gagnent quelques dollars par semaine et s'ils quittent leur travail pour s'inscrire à une école, dans le but de devenir apte à mieux gagner leur vie (sans avoir recours à l'aide du gouvernement, via la commission d'assurance-chômage), malheureusement, leurs prestations de chômage leur sont immédiatement refusées.

Considérant cet état de chose, nous osons suggérer au ministère de l'Éducation qu'il obtiennent que soit continuée l'aide financière à l'aspirant à l'étude d'un métier spécialisé. Cette aide devra être suffisante pour son inscription à l'Institut ou à toute autre école, et suffisante aussi pour sa subsistance, du moins pour tout le temps qu'il suit un cours.

AIDE GOUVERNEMENTALE

(...) Pour nous permettre de continuer à donner nos cours accélérés de métiers spécialisés, je me permets de vous informer encore une fois sur le financement et les dépenses de l'Institut:

Financement: les revenus proviennent uniquement des frais d'inscription des élèves.

Dépenses: nous payons des taxes scolaires ainsi que des taxes sur le matériel utilisé par les élèves, notamment.

Monsieur le ministre, vous devinez sans plus le but de ce mémoire que je me permets de vous soumettre.

Par compensation pour l'aide que nous apportons à des centaines d'étudiants, je sollicite du ministère de l'Éducation un effort raisonnable pour aider nos étudiants méritants, en leur accordant une bourse suffisante, leur permettant ainsi d'apprendre un métier spécialisé de leur choix. À défaut de cette aide, nous sollicitons une subvention substantielle à l'Institut d'Orientation des métiers du Québec, pour diminuer le coût de son exploitation.

J'apprécierai énormément, monsieur le Ministre, tout ce que votre influence et votre générosité vous dicteront à cet égard. ■

Votre obligé,

Ovide Filion, i.p.,
Directeur,
Montréal, décembre 1965.

INSTITUT TECCART INC
3155 rue Hochelaga
Montréal 4

Document:

Aux dirigeants des écoles professionnelles privées.

Sujet: Loi des écoles professionnelles privées.

Après avoir vécu quelques années sous l'empire de cette loi, adoptée en 1959, nous doutons que sa forme actuelle puisse être jugée comme une aide à l'enseignement.

Comme beaucoup d'autres lois, elle paraît avoir été conçue à seule fin de mettre un frein aux profiteurs. D'encouragement à l'existence de l'école professionnelle privée, on n'en voit guère. Or, au Québec on demande sans cesse, et avec raison, à la société de participer activement aux oeuvres sociales, politiques, religieuses et éducatives.

Pourquoi alors ne pas encourager l'école professionnelle privée? Est-ce assez de lui indiquer ce qu'elle n'a pas le droit de faire, de refuser toute reconnaissance à son diplôme, de refuser les contributions scolaires aux élèves qui la fréquentent? Cette attitude paraît discriminatoire, puisque des contributifs, on en verse à l'élève de toute école, même à propriétaire unique, qui enseigne les programmes primaires et secondaires prescrits.

Nous admettons qu'une reconnaissance officielle du programme et du diplôme d'une école professionnelle privée ne sera possible que sous une surveillance étroite; excellente occasion pour les autorités gouvernementales de s'intéresser à notre participation.

C'est vraiment trop facile que ces autorités se contentent de nous accorder le droit à l'existence, puis ne voient en notre participation à l'enseignement que l'oeuvre de publicains.

Ou bien elles nous font asseoir à table, nous en jugeant dignes, ou bien elles nous rejettent parce que nuisibles.

L'Institut Teccart
de Montréal.

Au studio 5316 inc.

Association sera créée bientôt

par Louis FOURNIER

Le syndicalisme étudiant va prendre racine au Studio 5316 Inc., avenue du Parc, à Montréal.

Les quelque 300 étudiants du Studio vont fonder incessamment leur propre association syndicale. Ils adresseront une requête officielle en ce sens au directeur de l'école, M. Pierre Leblanc, d'ici quelque temps.

Des étudiants du Studio 5316 ont révélé au QUARTIER LATIN leur mécontentement à la suite d'une déclaration de M. Leblanc à un journaliste de METRO-EXPRESS la semaine dernière. Le directeur prétend en effet qu'une association générale sera la bienvenue au Studio, si seulement les étudiants en font la demande, et non pas l'UGEQ, qui est un corps étranger. On sait que des dirigeants de l'UGEQ ont rencontré récemment M. Leblanc pour qu'il ne fasse pas obstacle à la création d'une AGE.

Or, de nous dire les étudiants du Studio interrogés, "c'est précisément parce que le directeur craignait la fondation d'un syndicat étudiant que nous sommes allés voir l'UGEQ pour qu'elle intervienne."

Avec le résultat, semble-t-il, que le climat de peur qui régnait au Studio est un peu disparu et que la campagne d'organisation syndicale a repris.

Etudiant au B.A. désire partager appartement sur Maplewood pour mal. Yvon Beauregard, 342-2320, entre 4 h. 30 et 5 h. p.m. 1240 Maplewood, app. 12A.

Serails disponible durant mois de mars pour travail de dactylographie. 879-2404 ou 381-1245.

Bureau à louer

Médecins,
coin de rue commerciale.
Edifice récent
rue St-Hubert et
boulevard Métropolitain

Demandez
Mlle
Thérèse Deschesne

DU: 7-5323

documents

UNIQUEMENT des droits d'inscription des étudiants venant de tous les coins du Québec.

Nous pouvons affirmer ici que depuis quelques années, l'Institut d'Orientation des métiers du Québec a décerné des diplômes à plus de 1,000 élèves, sans qu'il en coûte un cent au ministère de l'Éducation. Ces élèves ont suivi des cours de métiers spécialisés, variant de 3 à 12 mois chacun.

(...) En plus de nos dépenses générales telles que les traitements des professeurs, l'entretien des bâtisses et des appareils, le matériel utilisé par les élèves, la publicité constante et très coûteuse, etc., nous payons des taxes sur le matériel utilisé par les étudiants — taxes fédérales, provinciales, municipales et scolaires.

Nous payons en outre des frais d'assurance-feu, d'accidents de travail (protégeant nos professeurs et nos élèves) et une assurance-groupe pour tout le personnel.

INQUIETUDE DU MOMENT

Présentement, les dirigeants de l'Institut d'Orientation des métiers du Québec travailleraient dans un état de quiétude s'ils avaient l'assurance d'un revenu raisonnable protégeant leur école contre la concurrence grandissante à la suite de l'ouverture continue d'écoles secondaires où l'on enseigne aussi les métiers spécialisés.

PRESTATIONS DE CHOMAGE

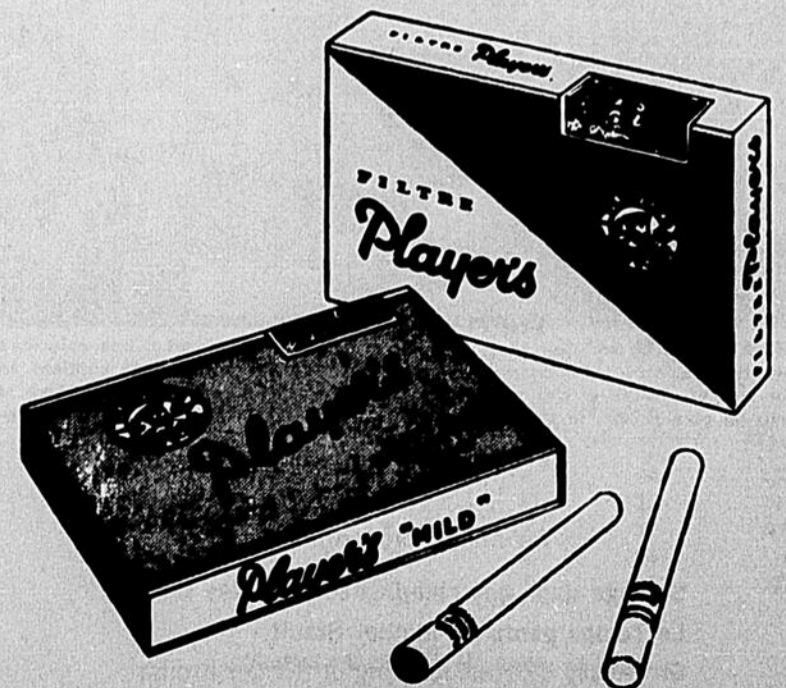
Il existe au Québec des hommes mariés ayant charge d'enfants et

à Radio-Canada; M. Jean-Louis Gagnon, éditeur; M. Raymond Charette, de Radio-Canada; M. Nam Kattan, directeur d'un professeur ne doit pas se faire à leurs dépens, les prix de cours élaborés conformément aux exigences du Rapport Parent et des employeurs. Les étudiants désirent que leur diplôme soit reconnu au moment de l'embauchage.
M. LEBLANC ET L'AGE

M. Leblanc n'a pas encore fait connaître sa réponse à la requête de l'UGEQ: est-il oui ou non favorable à la formation d'une association des étudiants au Studio? Il doit attendre les délibérations de son comité pédagogique qui ne se réunira pas avant le premier mars. Siégent sur ce comité: M. Paul Dumont-Frenette, directeur des Relations extérieures

Au moment où le comité pédagogique se réunira, M. Leblanc aura vraisemblablement en main la requête signée par les étudiants de l'école en faveur de la création d'une association générale. On ignore toujours ce qu'il en fera mais certains étudiants estiment que M. Leblanc ne pourra tergiverser plus longtemps. ■

Rien ne surpasse le goût des Player's



Player's... les cigarettes les plus savoureuses.

N.T.U.
de l'AGEUM

présente
de

Tchekhov

— LES MEFAITS DU TABAC
— L'OURS
— LA DEMANDE EN MARIAGE

Du 1er au 6 mars

GRAND SALON 8.30 P.M.

Bar à votre disposition

ETUDIANTS — \$1.00 plus taxe.

Un gaspillage de...

(Suite de la page 3)
ceux qui sont les responsables de l'éducation. On ne peut concevoir un seul instant qu'il puisse exister un programme d'étude polyvalent souple et démocratique sans une orientation continue.

De plus l'orientation doit être scolaire et professionnelle. C'est-à-dire qu'elle doit aider l'étudiant, à se diriger vers les programmes d'études qui correspondent le mieux à ses aptitudes et intérêts, qui le préparent à la profession à laquelle il songe à s'engager. D'autre part, elle doit faire connaître à l'étudiant l'éventail des métiers et professions et l'autre à faire son choix.

Evidemment, ce système doit éviter tout dirigisme. Il s'agit en effet d'aider l'étudiant à circonscrire lui-même l'ensemble de ses aptitudes et de ses goûts pour l'amener à prendre les décisions nécessaires. Aussi l'orienter ne remplace pas le jugement personnel et n'étouffe pas l'initiative de l'individu en lui laissant prendre la décision par sa propre volonté. C'est ainsi que l'étudiant aidé scientifiquement et sans aucun paternalisme, prend librement en mains la responsabilité.

L'individu ne peut s'inscrire dans un cadre aussi rigide. L'ensemble des goûts, des aspirations, des motivations, des aptitudes que l'on découvre dans une population scolaire ne peuvent être casés définitivement. L'orientation n'est jamais définitive. On doit parler autant d'orientation permanente que d'éducation permanente. Aussi donc, elle doit se préciser dans le temps et c'est le sujet lui-même qui développe une prise de conscience de ce qu'il est, de ses possibilités, de ses limites pour ensuite prendre une décision autonome.

Nous pourrions définir la fonction de l'orientation aux différents niveaux de l'enseignement, mais nous sortirions des préoccupations particulières de l'AGEUM qui sont les solutions aux problèmes d'orientation à l'Université.

Rôle de l'Université et du gouvernement

Le gouvernement devrait instaurer dès maintenant le système d'orientation intégré de l'élémentaire à l'universitaire que préconise le rapport Parent.

Il n'a encore rien fait dans ce domaine de l'éducation. Comme dans bien d'autres. La confusion continue de régner au ministère de l'Éducation. Quand on pense à la perte d'investissement qui s'effectue chaque année dans l'éducation à cause de l'inexistence d'un véritable système d'orientation, il est inadmissible que le ministre de l'Éducation ne se fasse pas un devoir de l'instaurer en même temps que le système global d'enseignement.

Quand à l'administration de l'Université, on aura beau leur démontrer blanc sur noir, leur rôle en quelque matière de que ce soit, cela ne servira jamais à rien tant que subissons cette forme d'administration. Une administration en majorité bienveillante qui se réunit une fois de temps en temps pour régler certains problèmes qu'elle ne connaît pas et qui ne l'intéressent que fort peu, dans ces questions spécialisées particulièrement inévitables si l'on considère que d'être gouverneur à l'Université n'est qu'une tâche secondaire dans la vie des membres actuels.

Pour moi, il n'y a pas d'autre solution, l'administration actuelle de l'Université doit changer. Elle doit être remplacée par les professeurs et les

étudiants qui sont les premiers concernés et mêlés aux problèmes de la collectivité universitaire. Nous serions beaucoup plus intéressés à régler nos problèmes que des administrateurs étrangers et non affectés directement par nos problèmes.

De toute façon, l'administration de l'Université devrait établir un service d'aide à la réorganisation pour sauvegarder ce potentiel de mal orientés, de mal évolués et nécessaire à sauvegarder le développement maximum du capital humain québécois et nécessaire à l'évolution du Québec. Pour l'instant, l'étudiant mal orienté est laissé à lui-même sans aucun service d'orienteur organisé à l'Université. Il aurait dû créer un organe d'information sur la possibilité de carrière et des facultés que l'Université peut offrir.

Non, aucune planification de l'information ! aucune aide à la réorganisation. Les administrateurs devront répondre à ce besoin ou nous ne répondrons plus d'eux.

L'AGEUM à l'avant-garde du gouvernement et de l'Université comme d'habitude, a organisé des services pour résoudre les problèmes de l'orientation.

Solutions et action de l'AGEUM face à l'orientation

L'AGEUM remplace le gouvernement et l'administration de l'Université en créant trois services qui répondons aux problèmes, de l'information scolaire et professionnelle, de l'aide à la réorientation, de la connaissance des causes des échecs académiques. L'AGEUM a pris conscience de la nécessité d'agir dans ce domaine à cause de l'acuité du problème et pour essayer de sauvegarder un capital humain mal investi ou mal orienté.

D'autre part, cette action s'inscrit dans une perspective syndicale c'est-à-dire qu'elle veut répondre aux besoins des membres du syndicat.

1) Pour aider à résoudre le problème de l'information scolaire et professionnel, l'AGEUM a permis la rédaction d'un volume qui décrit ce que sont les facultés, les carrières, les débouchés sur le marché du travail, les conditions de salaires par profession. Ce volume veut être un instrument d'information pour une plus juste orientation. Il s'intitule "votre avenir commence à l'université" et le lancement dans le public aura lieu demain à 5 heures aux Editions du Jour.

2) Pour répondre aux problèmes de ceux qui découvrent qu'ils ne pourront plus poursuivre leurs études à cause d'échecs ou qui se découvrent des ambitions nouvelles, l'AGEUM créera d'ici une semaine un service d'aide à la réorientation afin d'aider les étudiants en difficulté, à prendre une décision personnelle, et à les soutenir au besoin dans les problèmes qu'ils rencontreront pour se réadapter à leur situation nouvelle. Ce service comprendra trois sections: information scolaire, information professionnelle, service psychométrique. Nous publierons des détails au sujet de ce service dès qu'il entrera en fonction.

3) Maintenant afin de

vider la question du problème de l'orientation il nous faut déterminer les causes profondes de ce malaise. Pour cela l'AGEUM a créé avec le département de sociologie une enquête scientifique qui cherchera à déterminer les causes de ce problème crucial et formulera des recommandations pour pallier à ces difficultés.

En ce sens il demeurerait fondamental de s'attaquer aux racines même de ce problème si nous voulons en connaître toutes les implications, pour éviter de n'apporter que de simples palliatifs au lieu d'un système nouveau et complet et global.

Conclusion
Ce problème interne demeure la deuxième priorité aux affaires internes après la gratuité scolaire.

Ce problème a déjà éliminé des cadres de la nation un potentiel trop important pour que l'évolution même du Québec n'en soit pas restée marquée. Les ressources humaines au Québec sont limitées, nous devons sauvegarder le maximum de nos possibilités et pour cela nous ne devons pas craindre d'investir le capital financier nécessaire à l'évolution du Québec. Qu'attendent les gouverneurs de l'Université et les membres du gouvernement pour agir ?

Bryant Mc Donough,
vice-président aux affaires internes.

On souhaite:

(Suite de la page 3)

Il faudra tenir compte sur ce point des exigences formulées par la faculté de médecine: que le Centre soit sur le campus, intégré dans un centre universitaire de la santé, qu'un nombre optimum d'étudiants soit respecté. Ces quelques points devraient constituer des prérequis sur lesquels il ne faudrait rien céder.

L'Etat devra définir clairement ses priorités dans le domaine de la santé et s'arranger pour les réaliser: la formation universitaire des médecins en constituera de toute manière une pièce-clé. C'est par là qu'il faut commencer au plus tôt: pour répondre convenablement aux besoins des années à venir et pour avoir les meilleurs atouts en mains lorsque viendra le temps d'assurer la socialisation des services de santé.

RECTIFICATION

A la première page de notre numéro de jeudi, on lisait: "La priorité aux affaires internationales de l'AGEUM: la gratuité scolaire dès septembre".

Il faut bien lire: "La priorité aux affaires internes de l'AGEUM."

Le boycottage de Coca-Cola: L'UGEQ fait front commun avec les mouvements ouvriers

Montréal (PEN) — Cinq organismes syndicaux, la FTQ, la CSN, la CIC, l'UGEQ et la Fédération de Montréal du Mouvement des travailleurs chrétiens, ont décidé vendredi dernier de réunir leurs forces, dans le but de boycotter les produits de la compagnie Coca-Cola. On sait que 850 employés de Coke sont en grève depuis le 28 septembre dernier et que les travailleurs luttent pour la reconnaissance syndicale.

C'est la Fédération des travailleurs du Québec, des travailleuses et des travailleuses affiliés les syndiqués le Coca-Cola, qui a pris l'initiative de ce cartel inter-syndical qui groupe plus de 450,000 travailleurs

et étudiants du Québec. Chaque organisme membre du cartel organise sa campagne de boycottage de la façon qu'il entend.

Pour sa part, l'UGEQ, selon ce que nous a révélé son vice-président aux affaires publiques Pierre Le François, a envoyé à chacune des unités locales membres de la Centrale une lettre très vigoureuse, exigeant le boycottage par tous les étudiants des produits de Coca-Cola. Les AGES qui administrent des machines distributrices devront retirer de ces machines les liqueurs douces de Coke, soit le Coke proprement dit, le Sprite, le Tab et le Fanta. L'UGEQ

compte sur le sens de la solidarité syndicale de ses membres pour que le boycott soit efficace en milieu étudiant, "où l'on trouve de gros consommateurs de liqueurs douces" a souligné M. Le François.

Signalons enfin que la JOC et sa contre-partie chez les filles, la JOCF, étaient également représentés lors de la conférence de presse pour l'annonce du boycottage. Bien qu'elles ne participent pas directement au front commun, les deux associations donnent un appui de principe très ferme au mouvement et indiquent que ce sont leurs fédérations affiliées qui organisent le boycottage. ■

La FAGECCQ accepte le code d'éthique de la PEN

par André Slythe

Montréal (PEN) — La Presse étudiante nationale, par l'intermédiaire de son vice-président à la défense syndicale, M. Jules Venne, entreprend présentement des négociations auprès de divers organismes, pour obtenir la reconnaissance officielle de son Code d'Éthique des journalistes.

La FAGECCQ, à la réunion de son conseil d'administration, le 30 janvier dernier, a voté les propositions suivantes concernant le Code d'Éthique journalistique de la PEN et les procédures qui en découlent.

"La Fédération reconnaît le code d'éthique de la PEN

comme étant un moyen adéquat pour les journalistes de respecter le caractère des informations qu'ils diffusent et d'éviter, en éditorial et ailleurs, l'utilisation de procédés déloyaux ou qui peuvent conduire le lecteur à de fausses interprétations.

L'Union, groupant quelque 35 AGES des collèges classiques, s'engage à envoyer une lettre aux associations étudiantes-membres, leur recommandant d'approuver à leur tour le Code et les procédures qui en découlent. Elle les invite également à utiliser les procédures du Code d'éthique en cas de conflit entre

l'AGE, le journal, sur les matières visées par le Code.

M. Venne s'est dit très heureux de ce geste posé par la FAGECCQ et espère que d'autres organismes suivront le mouvement et accepteront le Code d'éthique de la PEN.

M. Venne ajoute que ses prochaines cibles sont la Fédération des collèges classiques, le gouvernement (Ministère de l'Éducation) et l'UGEQ. "Ainsi par observance du Code, dit-il, les journalistes étudiants travailleront à l'avènement d'une presse vraiment libre et consciente de ses responsabilités." ■

Lecture pour tous...

(Suite de la page 3)
la PRESSE au bienheureux temps de notre "colombe".

Jusqu'à présent l'UGEQ s'est montrée neutre vis-à-vis le projet et les futurs journalistes prévoient une situation de bonne entente.

La formule du journal demeure imprécise sur plusieurs points; on sait cependant qu'il s'agira

sans doute d'un hebdomadaire à très fort tirage, s'adressant à tous les étudiants de la belle province. D'un style se rapprochant du magazine ou encore de la défunte CRUE, ce sera finalement un journal d'information et non de combat. Mais les initiateurs croient que cette distinction a encore besoin d'être sérieusement précisée...

La coopérative d'éditions, dont ce journal sera la première publication a déjà commencé à vendre des parts à travers la province; on prévoit que le nouveau-né verra définitivement le jour en mars; il cessera cependant ses activités en période d'examen pour publier de nouveau toutes les semaines durant l'été. ■

CINÉ-CAMPUS

Cinéma Canadien

LE CHAT DANS LE SAC

un film de Gilles Groulx



"LE CHAT DANS LE SAC fait également figure de pionnier: ouvert à une voie libre et aventureuse, aux prolongements encore incalculables, ce film daté contient en germe des promesses et des possibilités dont il n'est pas douteux que même le cinéma de pure fiction, le plus élaboré soit-il, se devra de tirer parti et enseignements."

Jean-André FIESCHI.

Au même programme:

Solange dans nos campagnes de Gilles Carle

Le Temps perdu de Michel Brault

Stravinsky de Wolf Koenig et Roman Kroitor

GRATUIT POUR LES MEMBRES DE L'A.G.E.U.M.

Samedi, le 19 février, 8 h. p.m. — Auditorium de l'U. de M.

La voiture dans le vent



Pour \$25.00 par mois

Avec versement initial de \$100.00

Par l'entremise de l'A.G.E.U.M.

vous pouvez obtenir une Volkswagen

au prix de \$1,785 (modèle régulier)

et de \$1,965 (modèle Deluxe)

Toute équipée, chaufferette à gaz incluse

L'A.G.E.U.M. versera à tout acheteur un bonus

de 4% du montant d'achat.

Pour bénéficier de ces avantages vous devrez vous adresser à l'A.G.E.U.M., Ch. 306

N.B. Le représentant de POPULAR VOLKSWAGEN

sera au secrétariat, ch. 306, tous les lundis,

de midi à 2 h. p.m. — Entre temps, téléphonez

à 274-5471

UN SERVICE DE L'A.G.E.U.M.

EN COLLABORATION AVEC

POPULAR VOLKSWAGEN



La Société artistique de l'A.G.E.U.M.

vous présente

une première d'une série de

JAZZ-MIDI

en vedette

François Cousineau

et son ensemble

Vendredi le 18 février à 12 h. 30 p.m.

au GRAND SALON du CENTRE SOCIAL

Le fouillis des examens du Barreau

Quand le Barreau est le seul à marcher au pas

Reportage
de
Nicole
Marcil

Le client qui vient

le bâtonnier Prévost

(N.M.) — "Le client qui vient nous voir ne requiert pas une thèse. La spéculation juridique ne l'intéresse pas. Il apporte un problème concret qui requiert une solution concrète." Dans une lettre de sept pages adressée au président de la FEDQ, Me Yves Prévost, bâtonnier de la province, situe le présent problème bien au-delà des examens du Barreau comme tels. Selon lui, c'est toute la conception de l'enseignement du droit qui est mise en question: les facultés de Droit en insistant davantage sur la culture juridique de l'étudiant le prépare mal à son futur rôle de praticien.

"La tendance à remplacer progressivement l'enseignement d'une culture juridique au cours de licence accentue le décalage entre les objectifs des facultés de Droit et ceux du Barreau. Là se situe le noeud du problème. Les licenciés en Droit ont reçu une formation qui leur a valu ce diplôme, mais ils ne sont pas nécessairement préparés pour l'admission au Barreau et l'exercice de la profession d'avocat."

Selon Me Prévost, le Barreau est mieux placé

pour connaître les exigences de la profession d'avocat dans notre société. "Les membres du Barreau connaissent les exigences professionnelles, sociales et économiques de l'exercice de la profession d'avocat, alors que les professeurs de carrière qui n'ont jamais exercé notre profession ne peuvent les connaître au même degré et avec autant d'intensité que nous."

Le bâtonnier ajoute: "Que les professeurs de carrière préfèrent l'enseignement de la culture ju-

ridique à celui du droit positif, cela se comprend puisque cette forme d'enseignement est mieux adaptée à leur propre formation. Peut-être leur est-il moins onéreux de préparer un cours de théorie générale au lieu d'un cours portant spécifiquement sur les règles du droit positif en vigueur. Assurément, c'est moins fastidieux et plus intéressant."

Toutefois, Me Prévost estime que "tant que les facultés de Droit détiennent le monopole de l'enseignement du Droit, elles devront opérer démocratiquement." C'est-à-dire qu'elles devront tenir compte des exigences de la société pour et par laquelle elles existent.

La loi du moindre effort

Le bâtonnier dit concevoir la réaction de l'étudiant en droit qui semble préférer l'enseignement de la culture juridique. "Il est plus facile de retenir quelques grandes idées générales que de s'astreindre à apprendre des règles positives. L'effort à développer n'est pas le même. C'est un autre exemple de l'application de la loi du moindre effort; loi la plus amendée dans le monde."



Yves Prévost, bâtonnier

Mais selon Me Prévost, "le plus parfait praticien du Droit — celui qui obtient le plus de succès — demeurera toujours celui qui aura le plus développé sa mémoire." (...) "Pourquoi le justiciable devrait-il être représenté par ceux qui auraient craint l'effort de mémoire au stage de leur formation juridique?"

Dialogue et réforme

"Le dynamisme des jeunes est un facteur important", affirme le bâtonnier, "comme l'expérience des aînés en est un autre tout aussi important. Il

faut savoir mettre à profit ces deux contributions si l'on veut vraiment se comprendre."

"L'on éprouve peut-être une certaine satisfaction à bousculer les générations existantes. Encore convient-il de ne pas le faire par pur plaisir ou caprice. Améliorer est une nécessité constante; rénover est toujours valable lorsqu'il y a justification de la faire; remplacer par mieux demeure toujours une nécessité. Encore faut-il s'entendre sur le mieux recherché et découvert." ■

Une étude en profondeur pour vider le problème

Par Nicole MARCIL

"Nous n'avons aucun intérêt à discréditer le Barreau, nous avons par ailleurs tout intérêt à chercher à l'améliorer en participant à l'élaboration de réformes qui s'avèrent nécessaires." C'est ce que Pierre Meunier, président de la Fédération des Etudiants en Droit Québécois a tenté d'expliquer aux membres du Conseil général du Barreau réunis à Québec les 4 et 5 février dernier. Cette audience faisait suite à un échange de lettres entre le Bâtonnier de la province et le président de la FEDQ.

La FEDQ réclame du Barreau la création d'un comité d'étude groupant des représentants des 3 groupes concernés (professeurs, étudiants, représentants des corporations professionnelles), comité indépendant qui aurait pour tâche d'entreprendre une étude en profondeur de la formation juridique au Québec.

Selon M. Meunier le comité actuel du Barreau (Comité des études universitaires du Barreau), sur lequel ne siègent pas de représentants étudiants, ne suffit pas à la tâche, tâche qui s'avère urgente.

"Ce comité est composé de gens qui n'ont pas le temps de faire une étude en profondeur de la question. Ce sont des représentants officiels

de corporations ou de facultés (des doyens, par exemple), qui d'une part doivent théoriquement se prononcer au nom de ceux qu'ils représentent et qui par ailleurs ont d'autres obligations accaparant leurs énergies. Et par contre, le problème auquel nous faisons face est un problème très grave. Il est temps qu'une étude en profondeur soit entreprise pour vider ce problème."

C'est pourquoi la FEDQ suggère la création d'un comité où les commissaires seraient en quelque sorte "commissionnés à temps plein." "Cela prendra six mois, un an s'il le faut. Les résultats seront autres qu'une suite d'opinions sans plan définitif."

Participation des étudiants

Selon M. Meunier, l'at-



Gérard Lacoste, président des étudiants en droit.

mosphère générale au Conseil du Barreau s'est avérée favorable et le ton de l'entrevue fut cordial. Mais la question du comité d'étude tripartite demeure en suspens, de même que la demande faite par la FEDQ d'être représentée sur le Comité des études universitaires du Barreau.

"Le principe de la participation des étudiants semble difficile à digérer. Pourtant nous considérons qu'en tant qu'étudiants nous avons le droit d'être là." M. Meunier affirme que la conception de l'étudiant est changée: finie la notion "folklorique" de l'étudiant qui s'assoit et observe ce qui lui est offert sans se poser des questions. "Maintenant les étudiants ont des préoccupations sociales et économiques. Et leur premier devoir est de s'intéresser à la formation qu'ils reçoivent."

De plus, le Barreau devra compter avec les étudiants dans les réformes qu'il proposera. "Nous ne sommes peut-être pas les plus compétents, mais dans l'application pratique des réformes, nous pouvons être d'un secours énorme. Si les étudiants ne marchent pas, les réformes seraient vouées à l'échec."

A titre d'exemple de ce qui se fait ailleurs quant à la participation des étudiants aux activités de corporations professionnelles, M. Meunier cite certaines initiatives du Barreau américain. Ainsi en Illinois, les étudiants sont encouragés à devenir membres du Barreau avant même d'être reçus. Ailleurs des associations étudiantes ont été formées sur l'initiative du Barreau. Il y

aurait intérêt selon M. Meunier à regarder ce qui se fait dans ce domaine chez nos voisins.

Des enfants majeurs...

Certaines des solutions préliminaires proposées par la FEDQ ont été acceptées par le Barreau, solutions visant à améliorer dans l'immédiat les conditions de l'examen du Barreau. Pour cette question de l'examen, la FEDQ attend la publication du rapport conjoint du comité qu'elle a formé avec le Jeune Barreau à la suite des retentissants échecs de juin '65.

Toutefois, c'est la question du comité tripartite qui tient le plus à coeur aux représentants étudiants.

Selon M. Meunier, "le Barreau devra changer sa position vis-à-vis des étudiants en Droit. Même avec le travail qui se fait dans le sens d'une rénovation et d'une restructuration du Barreau, ce dernier risque

de se retrouver face à des structures adéquates, mais face à des membres réactionnaires contre le Barreau, ou apathiques comme il en existe plusieurs actuellement."

"Les étudiants sont actuellement dans la situation précaire d'enfants majeurs dont les parents (Barreau et professeurs) vivent dans un état de séparation de fait préjudiciable aux trois parties." ■

Jean Louis Poirier.



M. Cardinal, doyen de la faculté de droit: "Il faudrait une planification entre le Barreau et les facultés."

Des nuances à la déclaration du bâtonnier

Me Cardinal — doyen

(N.M.) — "Le cours de droit, c'est d'abord un cours en vue de l'obtention d'un grade universitaire, même si la plupart des étudiants se dirigent par la suite vers la pratique." Me Jean-Guy Cardinal, doyen à la faculté de droit de Montréal, croit qu'il faut apporter des nuances à la déclaration du Bâtonnier Prévost.

Il faut distinguer trois ordres dans l'enseignement juridique tel qu'il se donne actuellement: le cours de licence proprement dit, le stage pratique et l'examen du Barreau. Me Cardinal suggère que le Barreau ne devrait pas se limiter à préparer un examen. "Chaque faculté a son autonomie. Mais le Barreau doit s'intéresser à tout le contenu des cours, la façon dont ils sont donnés. Actuellement le Barreau tient compte du résultat à l'examen qu'il fait passer, mais il ne sait pas véritablement ce qui se fait dans chaque Faculté."

Selon Me Cardinal, l'examen du Barreau n'est pas essentiel en lui-même. D'autres solutions pourraient être adoptées. "Le Barreau pourrait par exemple, après examen de l'enseignement donné, accréditer une Faculté ou ne pas l'accréditer." Ce qui se fait d'ailleurs dans d'autres facultés professionnelles, comme la médecine.

CAUSE DES ECHECS

Me Cardinal voit trois sources possibles d'échec à l'examen du Barreau tel qu'il existe actuellement.

Première cause: "la mauvaise préparation de la part des étudiants."

Deuxième cause: "l'examen de quatrième année tel qu'il existe actuellement ne prépare pas vraiment l'étudiant à l'examen du Barreau."

Troisième cause: "la quatrième année telle que conçue actuellement n'est pas un système souhaitable. Il est difficile pour l'individu d'être en même temps étudiant et praticien. A ce sujet, il faudrait une planification entre le Barreau et les Facultés."

INTERET DES ETUDIANTS

Au sujet de la participation des étudiants aux études entreprises ou à venir sur toute la question, Me Cardinal distingue entre participation et modalités.

"Les étudiants ont un intérêt immédiat à faire des suggestions et engager le dialogue. Ils sont ceux qui expérimentent la situation actuelle et peuvent apporter des suggestions pour la solution de ce problème."

"Cependant, il ne m'appartient pas de dire comment il faut procéder. Ceci ne peut se faire qu'avec la participation de tous les intéressés."

Me Cardinal termine en faisant appel à la compréhension des parties en cause. "Il faut beaucoup de compréhension de la part des Facultés, du Barreau et des étudiants. Compréhension maximum des situations particulières de chacun. Je blâme ce qui est négatif." ■

Le bâtonnier force les positions à se cristalliser

Gérard LACOSTE, président

des étudiants en Droit de l'U. de M.

(N.M.) — "La distinction que le bâtonnier Prévost pose entre l'enseignement d'une culture juridique dans les facultés et la profession d'avocat, est à mon avis trop marquée. Il force les positions à se cristalliser." Gérard Lacoste, président de l'Association des étudiants en Droit de l'Université de Montréal, ne croit pas qu'il doive y avoir opposition entre culture juridique et pratique, mais plutôt complémentarité nécessaire entre les deux.

M. Lacoste reconnaît toutefois qu'il existe actuellement certaines lacunes dans l'enseignement pratique du Droit au niveau des facultés. "Ainsi je conçois mal qu'un étudiant n'ait jamais participé à un procès (modèle ou réel) au moment où il obtient sa licence." Autres exemples cités d'un manque de ce côté: l'étudiant ne suit pas de cours en législation, il n'apprend pas comment faire des lois; et à moins d'avoir travaillé dans un bureau d'avocats, il ne sait même pas comment suivre un dossier.

LES ETUDIANTS: LES MEILLEURS JUGES

Si le Barreau accepte la participation des étudiants, cette collaboration pourrait, selon M. Lacoste, s'avérer fructueuse. "Au point de vue pédagogique, l'expérience des étudiants actuellement est très importante. Ce sont eux qui sont les meilleurs juges de ce qui se donne à l'heure actuelle. Ils sont beaucoup mieux placés pour critiquer leurs cours que ne le sont les avocats et les professeurs."

Les améliorations que pourraient suggérer les étudiants devraient être par la suite étudiées avec la collaboration des trois parties en cause au sein d'un comité, tel que suggéré par la FEDQ. "Ce comité pourrait s'adjoindre des experts, voire même des diplômés en pédagogie; ce qui permettrait d'explorer, par exemple, les possibilités d'application des méthodes actives d'enseignement, moyens audio-visuels, etc."

LE PROBLEME LE PLUS GRAVE

Selon M. Lacoste, le problème le plus grave demeure l'urgence d'une coordination des efforts si l'on veut opérer une réforme efficace. "Déjà les universités de McGill, Laval, Sherbrooke et Montréal, commencent à penser à refaire leur cours de Droit. Si on ne se dépêche pas, les cours vont varier dans chacune des facultés, et l'on se retrouvera une fois de plus devant des cours de licence diversifiés. Et il faudra rechamber de nouveau dans quelques années."

Les gains à court terme

(N.M.) — Des huit solutions préliminaires proposées par la Fédération des étudiants en droit québécois lors de son congrès de fondation en octobre dernier, quatre ont été accordées en principe par le Barreau. Les deux dernières en liste ont été approuvées lors de la dernière réunion du conseil général du Barreau, les 4 et 5 février derniers.

— Les examens du Barreau seraient réparés sur une période de trois jours au lieu de deux.

— Un seul examen de procédure civile et droit au Code. Les candidats ne seraient examinés que sur les articles de l'ancien code qui n'ont pas été substantiellement modifiés par le nouveau code.

— Les examens seraient passés dans des locaux des différentes facultés de droit sous la responsabilité du Barreau.

— Les résultats seraient communiqués par lettre aux candidats, lettre qui donnera la raison de l'échec, s'il y a lieu. ■

DES STATISTIQUES EXAMENS DU MOIS DE JUIN

Année	Nombre de Candidats	Echec total	Reprise pratique	Reprise une matière	Réussite
1961	164	8	4	19	133
1962	161	37	4	23	95
1963	176	21	16	32	107
1964	178	20	6	36	116
1965	197	59	8	43	87

EXAMENS DE REPRISE (décembre et janvier)

Année	Nombre de Candidats	Echec total	Reprise pratique	Reprise une matière	Réussite
1961	37	6	1	4	26
1962	60	17	1	7	35
1964	63	10	1	4	50
1965	61	16	2	17	26
1966	103	36	3	5	59

Document sur l'enseignement à Marguerite d'Youville

Présentation:
Louis FOURNIER

Texte:
Madeleine BOHEMIER, I.L.

Photographie:
par Daniel REMI:
l'Institut Marguerite-
d'Youville

Le débat est ouvert...

Le QUARTIER LATIN publie ci-dessous un long texte, fort vigoureux, signé par une infirmière licenciée de l'Hôpital Notre-Dame, Madeleine Bohémier. Celle-ci a suivi des cours, l'an dernier, à l'Institut Marguerite-d'Youville (familièrement Marg' d'You), pour l'obtention d'un certificat en Nur-

sing spécialisé. C'est une appréciation de la qualité de ces cours et des professeurs qui les donnent qu'elle nous livre ici. Ce témoignage mérite, selon nous, d'être communiqué.

Le QUARTIER LATIN souhaite ainsi ouvrir non seulement un Dossier mais un large débat sur tout le problème de l'enseignement

post-scolaire des infirmières licenciées donné à Marguerite-d'Youville. Cette maison est la seule institution du genre au Québec; elle est dirigée par les Soeurs Grises et affiliée à l'Université de Montréal, tout en restant libre de fixer elle-même ses normes académiques.

Le sujet abordé par Ma-

deleine Bohémier est précis: il s'agit essentiellement de la réforme du programme scolaire élaboré pour les infirmières licenciées en quête de perfectionnement. Il n'est donc pas question ici du Cour de base (cours de 4 ans), au sujet duquel les critiques sont moins nombreuses et dont les étudiantes se disent passablement satisfaites.

Nous avons fait lire le texte de Madeleine Bohémier à quelques infirmières de notre connaissance, qui ont suivi ou suivent encore des cours de spécialisation à Marguerite d'Youville. Réaction générale: les faits révélés sont exacts et les éléments de solution exposés valables, malgré une certaine amélioration apportée aux cours depuis l'an

dernier.

On nous souligne, d'autre part, le courage de la signataire du texte que nous livrons à nos lecteurs. La liberté d'expression n'est pas encore un fait acquis en milieu hospitalier.

Précisons que Madeleine Bohémier est âgée de 22 ans. Elle est actuellement infirmière-soignante de jour au département de Psychiatrie de l'hôpital Notre-Dame.

Nous l'avons rencontrée avant de publier ce texte et de donner le feu vert à la discussion publique. Avec nous, elle souhaite que le récit de son "expérience" soit interprété (dans les milieux intéressés) non pas comme une polémique négative mais comme un essai-critique de bonne foi, qui vise à susciter les interrogations les plus diverses et à provoquer un débat sérieux, susceptible de mettre en branle les réformes nécessaires.

Disons simplement, en terminant, que Madeleine Bohémier sait de quoi elle parle quand elle analyse le programme de cours. Elle ne nous l'aurait jamais avoué elle-même mais nous l'avons quand même appris de bonne source: elle a obtenu, en 1964, sa licence de la corporation des infirmières de la province, qui réglemente l'accès à la profession. Et c'est avec la note la plus élevée enregistrée chez les étudiantes-infirmières des 36 écoles du Québec qu'elle fut admise à la pratique de la profession.

Nous lui laissons donc la parole.

Louis FOURNIER

tes-infirmières m'ont confié leur désarroi. Elles auraient préféré des cours qui eussent puisé aux principes plus scientifiques de pédagogie, au lieu de s'attarder des heures durant sur le leitmotiv: "l'enseignement clinique, c'est le cœur de la formation de l'étudiante".

Quant aux cours de surveillance clinique, ils ne furent guère plus brillants: exposé terne et répétitif, là encore, sur les fonctions de l'hospitalière, les principes de bonne surveillance clinique, l'organisation et l'administration du service des malades. Toutes choses, au demeurant, que nous sommes à même de constater et d'étudier par l'expérience pratique.

D'autant plus que la plupart des hôpitaux ont des comités et des réunions à cet effet, les relations entre l'administration et l'enseignement étant plus acceptées et plus nombreuses. Pourquoi alors servir un cours théorique là-dessus, sur un aspect aussi pratique que celui-là?

Et la recherche?

A l'item Initiation à la recherche figuraient les cours de méthodologie de la recherche. Tout au début, nous avons eu à faire le plan de la bibliothèque. Je trouve ce travail un peu puéril, puisque nous sommes censés avoir une bonne accommodation visuelle à notre âge.

Pour faire suite, nous eûmes de longues séances (15 heures) sur l'importance du travail intellectuel à la Jean Guilton, du comment-lire-en-diagonale jusqu'à l'élaboration du comment-faire-une-page-titre, une page-chapitre. Tout cela dispensé en devoir du soir, pour mieux assimiler.

Chose inadmissible et déconcertante, ces règles, si bénéfiques puissent-elles être, ne nous ont nullement servi dans la présentation de nos travaux de recherche. Pour ma part — et c'est le cas de mes compagnes de certificat —, je m'en suis tenue à la logique de dissertation (apprise au couvent). Nous avons pour ainsi dire fait fi de la méthodologie de la recherche.

Un bon point: les sciences humaines

Je tiens par ailleurs à souligner l'importance accordée aux sciences humaines dans le choix des matières au programme. Les cours de psychologie du R.P. Mailhot, O.P., et les cours de doctrine sociale de l'abbé J.M. Lafontaine ont été acceptés et écoutés on ne peut mieux. J'ai pu observer sur place l'engouement suscité par ces deux maîtres. Séances tenantes et entre les cours... La bibliothèque a été fouillée et vidée de ses bouquins de référence. Les questions pleuvaient aux cours. A la poscafé, entre 2 heures de cours, une foule de compagnes se sont déclarées chanceuses d'avoir au moins ces deux cours, considérant les autres comme une perte de temps monumentale.

Pourquoi être venues à l'Institut?

Beaucoup d'ainées hospitalières en service dans les grands hôpitaux ont manifesté leur surprise d'avoir à étudier, en vue de leur

Bac ès Sciences hospitalières, des sujets et des matières qui, après l'obtention du Bac, ne les aideraient à peu près pas au plan pratique. Je n'en dis pas davantage, laissant à une autre voix du désert le soin de préciser (avis aux étudiantes du Bac).

Ajoutons enfin que la plupart ont choisi l'Institut Marguerite-d'Youville pour des raisons illustrées par la rengaine suivante: "Y a pas moyen d'obtenir le "papier" ailleurs qu'à l'Institut et y nous faut un papier pour être hospitalière..."

Un dernier incident...

Je tiens à raconter une dernière aventure. On reproche souvent à l'infirmière son absence d'ouverture

pour les faits ou les idées hors de sa profession. Or à la Bibliothèque, que j'ai consultée à maintes reprises, j'avais fait la demande d'un bouquin d'Hélène Deutsch, sur La Psychologie des Femmes. On me l'a refusé, sous prétexte qu'il s'adressait à des femmes mariées et plus averties... Reviser l'enseignement

Que faut-il, que faudrait-il faire? Repenser le cours donné aux infirmières licenciées à partir de normes plus précises, scientifiques et libérales? Et comment?... De concert avec la corporation des infirmières, y aurait-il possibilité de créer un comité de révision et d'enquêter sur l'enseignement donné aux graduées? Il y aurait avantage à rediscuter la répartition des crédits, en essayant de rester en accord avec les exigences du travail, tout en évitant la dispersion des sujets au programme (nommer, par exemple, une commission des crédits attribuables).

Chez les Anglais...

Jetons un coup d'oeil rapide du côté anglais. Procéder comme à McGill serait — peut-être — de nature à combler des lacunes. Les infirmières en Administration, par exemple, reçoivent leurs cours d'un spécialiste en la matière, avec leurs confrères et consœurs de différentes disciplines, plutôt que d'encaisser le point de vue d'un membre de la profession qui a fouillé ici et là, dans les livres spécialisés sur le sujet. L'avantage de procéder ainsi se retrouve en plusieurs matières.

Quant à l'organisation des stages pour les post-scolaires, il devrait y avoir entente entre l'Institut et les hôpitaux, entente négociée à l'avance à partir de l'élaboration du programme du stage.

En guise de conclusion

Tout ceci étant dit pour justifier un meilleur emploi des bourses accordées par le ministère de la Santé du Québec à la plupart des étudiantes. C'est l'argent des contribuables après tout. Qu'il serve à des fins éducationnelles, c'est formidable; ça l'est davantage lorsque la formation vaut vraiment le coup.

Oui, ça barde à Marg' d'You, ça urge itou... Qu'on fasse quelque chose le plus tôt possible. Les infirmières — en accord avec les propositions du Rapport Parent — sont en mal de s'instruire. Il faut qu'elles aient la possibilité de s'instruire adéquatement. ■

Madeleine BOHEMIER, I.L.



L'Institut Marguerite-d'Youville

Ça barde à Marg' d'You!

A la suite de ce témoignage courageux, le Quartier Latin ouvre maintenant ses pages à tous ceux de ses lectrices-infirmières, devrions-nous dire — désireuses de participer à un débat sérieux et documenté. Il est souhaitable, voire nécessaire, que les principales intéressées puissent s'exprimer sur le sujet, qu'elles soient d'accord ou non avec les opinions de Madeleine Bohémier.

L'Institut Marguerite-d'Youville, d'après le prospectus, est une Ecole supérieure d'infirmières affiliée à l'Université de Montréal. Cette maison d'enseignement accorde un baccalauréat ès sciences en Nursing, après 4 ans d'études théoriques et cliniques, à la candidate n'ayant pas suivi un cours d'infirmière dans un hôpital accrédité. Par suite, celle-ci se voit octroyer une licence accordée par l'A.I.P.Q. (l'Association des infirmières de la province de Québec).

D'autre part, les candidates nanties d'un diplôme d'infirmière (ceci suppose 3 ans de formation dans un hôpital régulier) bénéficient, nous dit le prospectus, d'équivalences en matières professionnelles. Elles parviennent ainsi, après 2 ans d'étude à l'Institut, à l'obtention d'un baccalau-

réat en Nursing, soit en Administration, en Enseignement ou en Soins hospitaliers.

L'Institut a le monopole...

Je n'ai pas du tout l'intention de faire le procès d'une institution qui a peut-être déjà donné ses preuves. Mais qu'on me permette, après une année d'étude à l'Institut, en 64-65, d'exposer tout simplement mes impressions et celles de beaucoup de mes compagnes, impressions qui sont hélas restées jusqu'ici sans expression.

Je dois avouer qu'au Québec, l'Institut est demeuré et demeure encore l'unique "relève" des infirmières licenciées désireuses de suivre un cours de perfectionnement. Je ne sais pas si l'absence d'émulation a contribué à un certain sectarisme pédagogique mais l'Institut a le quasi mon-

opole de la formation des infirmières graduées en mal de poursuivre leurs études... J'ai suivi des cours...

Infirmière licenciée (donc après 3 ans de cours) à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, j'ai suivi des cours l'an dernier à l'Institut Marguerite-d'Youville, pour l'obtention d'un certificat en Nursing spécialisé. Il faut préciser, pour le bénéfice du lecteur, que cette première année du Bac pour les infirmières se voit affublée du titre de "année de certificat". Ce certificat ouvre la voie aux spécialités suivantes: 1) Enseignement; 2) Administration; 3) Spécialités: obstétrique, pédiatrie, salle d'opération, médecine, chirurgie et psychiatrie.

Dès septembre 64 donc, je me suis retrouvée au beau milieu de la "garde-maladerie" de tout le Québec. Les étudiantes — dont de nombreuses religieuses — sont de tous les âges. Je n'ai pas été surprise de revoir là deux de mes anciennes officières. Fait assez curieux à constater: nos aînées sont pleines d'enthousiasme au début et avides d'apprendre. Plusieurs travaillent à temps complet ou partiel; elles ont des permissions d'avant-midi ou d'après-midi pour suivre leurs cours à l'Institut ou encore, elles sont en service de nuit.

Le programme scolaire...

Je m'en tiendrai à l'analyse du programme scolaire destiné aux infirmières licenciées. En effet, le programme du Cours de Base, communément appelé cours de 4 ans, est constitué différemment, bien que les candidates de ce groupe suivent quelques-uns des cours avec nous (Morale, Psychiatrie, Doctrine sociale de l'Eglise).

Le programme des infirmières licenciées offre des cours en Nursing dits "de prévention et de réhabilitation" et de Nursing psychosomatique. En tout, cela fait 5 crédits. Les cours de Nursing de prévention comportent des exposés d'un médecin hygiéniste de Montréal sur l'organisation de l'Hygiène publique à tous les niveaux. Réaction générale des étudiantes: "On a déjà vu ça dans notre cours d'infirmière". Conséquence: on "fait roupille" aux cours du vénérable "doc", ou bien on s'organise pour faire signer la présence aux cours, dans le cahier en circulation, par une compagne plus assidue.

Dans les cours de réhabilitation, d'autre part, entrent des conférences d'information, une quinzaine environ, données par des porte-parole d'organismes sociaux ou de charité: Conseil des Oeuvres, agences

sociales, maisons ou institutions de réhabilitation. Le même phénomène de désaffection se produit.

A mon avis, les possibilités d'information sont telles aujourd'hui qu'il n'est plus nécessaire d'instituer des cours soit-disant d'information. On aurait pu donner des exposés plus scientifiques, afin de répondre plus dignement "aux exigences universitaires". Après tout, on paie en taux universitaires. Pour un crédit, passe encore. Mais pour 5 alors!

On sert du réchauffé...

Dans cette même gamme figure le cours de Nursing psychosomatique. Je me souviens fort bien que le médecin, quoique compétent, nous a avoué être navré de ne pas savoir à juste quoi nous donner. Il y eut donc "cocktail" de psychologie, de psychanalyse, de récits d'expériences cliniques.

Pour ma part, j'ai suivi de très bons cours de psychiatrie, lorsque j'étais étudiante-infirmière à Notre-Dame. Les notions de psychiatrie dynamique furent bien développées par le chef de service de mon hôpital. Alors, en définitive, le cours de l'Institut, c'était du déjà dit, du réchauffé...

Pour terminer ce panorama sur le champ de Nursing, nous avons eu un cours intitulé "Actualités

professionnelles". Remarque que nous avons toutes eu, dans notre cours d'infirmière, un aperçu de l'histoire de la profession. Ce fut donc la même salade, avec force commentaires à saveur religieuse. J'ai souvent noté de gros trous dans l'auditoire des étudiantes, réunies en matinée du vendredi, pour les cours de "Anciennetés professionnelles"...

Pédagogie et surveillance clinique

Et ce n'est pas tout. Au curriculum étaient inscrits des cours de pédagogie et de surveillance clinique, donnés par deux religieuses de l'Institut et échelonnés sur une période de 30 heures chacun (2 crédits).

Ces cours, je dois malheureusement le dire, furent d'une monotonie et d'un caractère répétitif des plus assommants. Les cours de pédagogie se résument à de longues dissertations sur la formation de l'infirmière, les ressources éducationnelles et les méthodes d'enseignement en vigueur dans le milieu hospitalier. Ce fut une série de commentaires répartis ici et là, avec un plan général farci d'idées secondaires et de répétitions manœuvrées plus ou moins habilement, "pour tuer le temps", selon l'expression du professeur.

De jeunes institutrices dans les Ecoles d'étudian-